

Annik LE GUEN

LE VIEUX LORIENT

40. LORIENT — Le Théâtre.



DU MEME AUTEUR.

277 Jours dans la "Poche" de Lorient. Prix des Arts et Lettres 1992. Médaillé de la Ville de Nice.

Lorient ville martyre.

La Résistance au pays de Lorient.

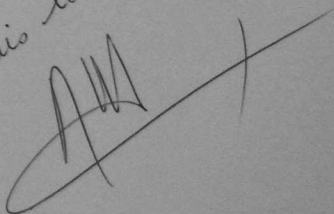
Dépôt Légal: 23 octobre 1992.

I.S.B.N. 2-909750-23-X.

Annik LE GUEN

LE VIEUX LORIENT

Pour Luc Jaume
qui avec toujours beaucoup
de brio rédige les chroniques
littéraires de "Pays Breton"
Sympathie de l'auteur
Bret-Louis le 29 octobre 1992



Annik LE GUEN

LE VIEUX LORIENT

LE VIEUX LORIENT

*Donner lieu de l'histoire
de la ville de Lorient
et de son développement
à travers les siècles
jusqu'à nos jours
par le biais de la lecture
de documents anciens
et de la visite de lieux
historiques.*

MA

LORIENT est une ville toute nouvelle, et déjà les traces de son origine disparaissent, les traditions s'effacent, les souvenirs se perdent ...

E MANCEL
Ancien Préfet

LES LEGENDES

L'ORIENT est une ville toute nouvelle et dans les rues
de son plein épanouissent les traditions à l'état de
souvenir seules.

E. MANDREL
Auteur Paris

LES LEGENDES

La légende est un récit qui se transmet de génération en génération. Elle est le reflet de la vie, de la mort, de l'au-delà, de l'homme et de la nature. Elle est le fruit de l'imagination populaire et de la croyance collective. Elle est le miroir de l'âme humaine et de ses aspirations. Elle est le trésor de la culture et de l'histoire. Elle est le lien qui unit le passé au présent et le présent à l'avenir. Elle est le souffle de vie qui anime le monde et qui nous fait sentir que nous sommes partie d'un grand tout.

Saint Nicolas et son disciple saint Nicolas ont été les premiers à venir en France. Ils ont fondé des monastères et des églises. Ils ont enseigné la foi et la morale. Ils ont été vénérés et adorés. Ils ont laissé une trace indélébile dans l'histoire de notre pays. Ils ont été les fondateurs de notre civilisation et de notre culture. Ils ont été les héros de notre peuple et de notre nation. Ils ont été les guides de notre âme et de notre conscience. Ils ont été les modèles de notre vie et de notre action. Ils ont été les sources de notre inspiration et de notre espoir. Ils ont été les piliers de notre foi et de notre confiance. Ils ont été les gardiens de notre identité et de notre dignité. Ils ont été les protecteurs de notre liberté et de notre justice. Ils ont été les défenseurs de notre honneur et de notre réputation. Ils ont été les champions de notre cause et de notre lutte. Ils ont été les vainqueurs de nos ennemis et de nos adversaires. Ils ont été les héros de notre histoire et de notre avenir. Ils ont été les légendes de notre peuple et de notre nation.

SAINTE NINHOCH

La Vierge Marie régna en Cameroun le roi Brokoua le
terme Ménéduc. Elle est décédée en 1912. Elle est
considérée et vénérée par les gens de la Côte. Elle est
leur patron et protecteur. Elle est leur mère et leur
à leur service. Elle est leur Dieu et leur salut.

La rade si bien placée à l'embouchure des rivières du Blavet et du Scorff, fut bien anciennement fréquentée par les navires Armoricaux. Les monuments de l'île Saint Michel et ceux qui subsistent encore sur la commune de Ploemeur témoignent du séjour des Celtes. Les bâtiments Vénètes qui peuplaient les côtes figurèrent dans les efforts courageux que fit ce peuple contre la domination romaine. Puis la Bretagne armorique reçut ses institutions religieuses. Des saints fondèrent des communautés, peuplèrent des ermitages. Dans cette émigration religieuse, le canton qui devait voir naître la ville de LORIENT ne fut pas délaissé.

Saint Gildas et son disciple Bieuzy établirent leur premier ermitage sur les bords du Blavet, le roi Gunthierne quitta la Cambrie pour vivre en ermite à Groix, puis fonda l'abbaye de Quimperlé et vint mourir à Kervignac, dont le comte de Vannes Guérech, lui avait fait donation. Sainte Ninnoch, fille de roi, délaissa, avec de nombreuses compagnes, les splendeurs de la royauté, débarqua à l'embouchure du Blavet et fonda un monastère à Ploemeur, au Vè siècle de notre ère.(1)

SAINTE NINNOCH

Au Vè siècle régnait en Cambrie le roi Brochan. Sa femme, Ménéduc, issue des anciens rois écossais, était fille de Constantin et descendait ainsi de Jules César. Le ciel avait béni leur union, et quatorze fils en étaient issus, il manquait une fille à leur bonheur que Dieu leur accorda.

Lorsqu'elle vint au monde, Collunchille, religieux célèbre, d'une race distinguée de l'Ecosse, se présenta au roi Brochan, pour baptiser la nouvelle chrétienne. Gurkentélu, parent du roi, et sa femme, Guernakhant, soeur de la reine Ménéduc, la tinrent sur les fonts baptismaux, où elle reçut le nom de Ninnoch Guengustule. Ils se chargèrent de la former à la vertu et l'élevèrent jusqu'à l'âge de quinze ans.

La renommée de sa grande beauté et des dons dont elle était douée, se répandit dans tous les pays voisins. Les princes de l'Hibernie se disputèrent sa main, mais le doigt de Dieu l'avait désignée pour l'une de ses élues.

Voulant renoncer au monde elle fit connaître ses intentions à ses parents, grand fut leur émoi. Saint Germain d'Auxerre intervint. Devant la vocation décidée il fallut équiper un navire pour la conduire en Bretagne armorique. Ses parrain et marraine l'accompagnèrent, deux évêques, Mordredus et Gurgullonus, ainsi que de nombreux prêtres et laïcs et une foule de jeunes filles se rangèrent sous sa direction. Ce brillant cortège débarqua à l'embouchure du Blavet, peut-être au lieu où depuis fut bâti LORIENT.

Une députation fut envoyée au comte de Vannes Guérékh, qui leur donna toute permission de choisir le lieu de leur résidence, il leur offrit un lieu désert près de la mer, auquel on donnait le nom de Ploemeur. Ninnoch bâtit un petit oratoire qui de son nom fut appelé Lanninnoch.

Ses miracles furent nombreux. Par ses prières elle rendit la vue aux aveugles, l'ouïe aux sourds, la parole aux muets, fit marcher droit les boiteux, nettoya les lépreux, rendit la santé aux paralytiques et ressuscita des morts. (2)

La légende raconte que le comte Guérékh chassait dans les bois voisins du monastère un cerf aux abois, les chiens allaient l'atteindre quand le comte vit la bête disparaître dans le lieu saint où Ninnoch et ses compagnes assistaient au service divin célébré par le vénérable Gurkentélu. Les chiens, arrêtés, aboyaient sans oser avancer, le comte surpris, descendit de cheval et aperçut le cerf couché aux pieds de la sainte, tournant vers elle des yeux reconnaissants. Il reconnut en elle l'élue du seigneur, et congédia sa suite.



Par la suite en l'an 458, il fit à la sainte donation en présence de Michel, comte de Rennes, Budic, comte de Cornouailles, frères de Guérékh et de nombreux seigneurs réunis en assemblée spéciale " du lieu et de toute la paroisse de Ploemeur, avec ses terres cultivées et non cultivées. Il y ajouta un autre don de toute la terre en laquelle est l'église de Sainte Julitte et la même église qui est en Renguys, et pour l'entraînement de ce lieu, tous les ans, trois cents boisseaux tant de seigle que de fourment et de vin de la terre qui s'appelle Dalk-Guerran, il ajouta encore à ce don trois cents animaux, soit chevaux, cavales, boeufs, vaches ou autres ".

Sainte Ninnoch vécut trente deux ans dans son monastère et rendit l'esprit le quatrième jour de l'an de grâce 467, sous le règne d'Hoël 1er, dit le Grand, roi de la Bretagne armorique. (3)

Au siècle des miracles succéda celui de la chevalerie et des croisades. Les vieux manoirs de ce coin de terre s'enrichirent de quelques légendes, les châteaux de Treffaven, de Coët-Benoist, du Coëtdor, du Cloistre et de Pendreff, les manoirs du Faouëdic et de Keroman eurent leurs preux qui pourfendaient les infidèles, et les belles délaissées qui déploreraient leur abandon trouvaient quelquefois des consolateurs.

Notes du Chapitre.

- (1) Dom Lobineau Histoire de Bretagne.
- (2) Père Albert Le Grand Histoire des Saints de Bretagne.
- (3) Cartulaire de Quimperlé.

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES

Pour l'acquisition de la « charge de Gouverneur Général » attribuée au commerce de provenir des voyages de long cours. Cette charge fut attribuée au mois d'août 1654 dans une déclaration de Louis XIV. Cette déclaration réglait définitivement l'organisation de la Compagnie des Indes Orientales, déterminait ses droits et ses attributions et fixait le chiffre de son capital social et l'étendue de ses privilèges. Une « Déclaration du Roy portant établissement d'une Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales » était enregistrée au Grand Conseil le 14 septembre 1654 (1).

Celle-ci devait être « une Compagnie perpétuelle, dont le Roi recevait le monopole exclusif » de négocier et naviguer le long de la Côte de Bonne Espérance depuis dans les Indes Orientales, même depuis le détroit de Magellan et le Mexique, (c'est-à-dire la Terre de Feu, jusqu'à son détroit) et l'île des États au voyage du Cap Horn, dans toutes les mers du Sud, pendant le temps de cinquante années consécutives.

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES

LA COMPAGNIE DES INDES ORIENTALES.

Peu après la mort de Mazarin, la disgrâce de Fouquet portait Colbert au Contrôle général des Finances. Argentier du Roi, Colbert ne bornait pas son activité à l'administration des deniers publics; le commerce, l'industrie, l'agriculture, la marine, les colonies, les travaux publics étaient de son ressort, et dans toutes ces branches, la volonté du ministre s'était donnée pour but l'enrichissement du royaume de France.

Pour l'acquisition de la richesse, Colbert était " attaché au commerce qui provient des voyages au long cours ". Dans cette vue, au mois d'août 1664 dans une déclaration en quarante-huit articles, Louis XIV réglait définitivement l'organisation de la Compagnie des Indes Orientales, déterminait ses droits et ses attributions et fixait le chiffre de son capital social et l'étendue de ses privilèges. Une " Déclaration du Roy, portant établissement d'une Compagnie pour le Commerce des Indes Orientales " était " enregistrée en la Cour de Parlement le 1er septembre 1664 ". (1)

Celle-ci devait être " une Compagnie puissante ", elle recevait le monopole exclusif " de négocier et naviguer seule depuis le Cap de Bonne Espérance jusques dans les Indes et mers Orientales, même depuis le détroit de Magellan et le Maire, (celui-ci entre la Terre de Feu, extrémité sud de l'Amérique et l'île des Etats, au voisinage du Cap Horn), dans toutes les mers du Sud pour le temps de cinquante années consécutives ".

Avec ce privilège, la Compagnie recevait les droits régaliens les plus étendus. La destinée mercantile de la Compagnie était rehaussée d'une mission morale, elle était chargée d'instruire les peuples en la Religion Catholique, Apostolique et Romaine.

On lui donna l'ambitieuse devise : " Florebo quocumque ferar ". (Je prospérerai en quelque lieu que je me rende).



La Compagnie des Indes Orientales avait ses statuts et ses capitaux. Il lui fallait des navires et deux ports, l'un sur la Manche, l'autre sur l'Océan.

Le Havre fut choisi sur la Manche, et sur la côte de l'Ouest de l'Atlantique, on songea d'abord à Bayonne puis l'on abandonna ce projet et Port-Louis allait être choisi.

Note du Chapitre.

(1) François Jegou Histoire de la Fondation de Lorient.

LA FONDATION

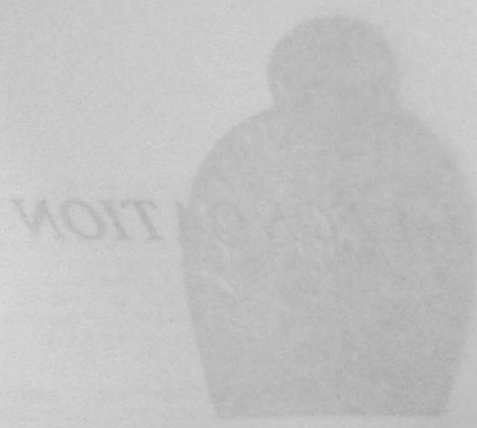
Elle comprenait le manoir et la majeure partie de la paroisse consistant en maisons voisines des rues d'Armes et d'Armes les appartenances et les dépendances formant ce qu'on appelle la " grande île de Fouaude " au levant avec toutes les eaux circonvoisines et devant provenir de la mer.

Cette île comprenait une grande étendue de terre à l'arrière-pays de ce même endroit toute une paroisse formant les eaux circonvoisines et devant provenir de la mer.

Au Sud, l'emplacement du bastion de fort et de l'ancien port, appelé le fort de Fouaude, sur une île formant une grande étendue de terre à l'arrière-pays des deux îles de Fouaude, un amoncellement de rochers et de pierres.

Au Nord, la profonde échouerie de l'île de Fouaude, et les eaux de la mer et de l'océan.

A l'Est, le presbytère, le manoir et le château de fort de Fouaude, sur une île formant une grande étendue de terre à l'arrière-pays des deux îles de Fouaude, un amoncellement de rochers et de pierres.



LA TERRE DU HETRE.

La terre du Faouet ou du Faouédic était la terre du hêtre.

Elle comprenait: le manoir et la métairie nobles du Faouédic consistant " en maisons,jardins,bois,terres chaudes et froides,les appartenances et les dépendances ".Parmi celles-ci se trouvait la " grande lande du Faouédic " où Lorient allait naître et se développer.

Cette lande constituait une presqu'île rattachée à l'arrière-pays par un isthme étroit,de sorte que " pour le moins les quatre cinquièmes en étaient mouillés de la mer ".

Au Sud,sur l'emplacement du bassin à flot et de l'avant port,coulait le ruisseau du Faouédic,sa rive droite formait une immense vasière.A l'endroit le plus resserré des deux rives se trouvait un barrage avec chaussée et moulin " le moulin du Faouédic ",en amont s'étendait l'étang du Faouédic.

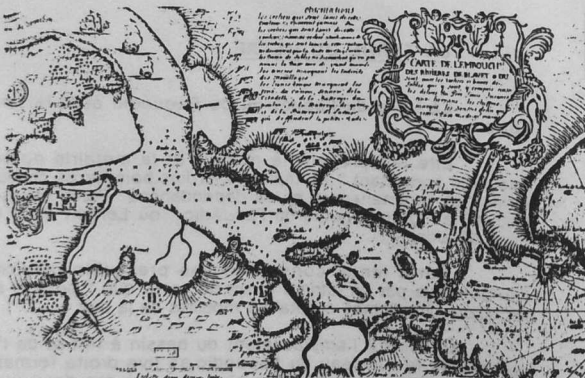
Au Nord,la profonde échancrure de l'anse du Faouédic et ses paluds était couverte et découverte par la marée.

A l'Est,la presqu'île touchait au chenal du Scorff par deux pointes rocheuses entre lesquelles s'arrondissait la baie de Roshellec.Face à cette baie,le rivage de Caudan était précédé "d'une grande estendue de vaze de quatre cents toises",à l'extrémité de laquelle le Blavet,le Scorff et le ruisseau du Faouédic mêlaient leurs eaux.

A l'Ouest, la péninsule se soudait à la terre ferme.

Cette presqu'île formait une longue échine qui culminait à la " montagne du Faouédic " portant son socle de granit à vingt six mètres d'altitude.

Sur ce lambeau de littoral la population était clairsemée. En 1660 de la chapelle Saint Christophe à la Perrière, on comptait cinq hameaux en demi cercle: Kerentrech, Calvin, La Villeneuve, Le Moustoir Saint Phelan, Kernel. A l'intérieur de ce demi cercle, se trouvait le manoir du Faouédic, et dans les parages de la place du Morbihan, le village de Kerverot.



En 1666, le prince de Guémené exerçait sa suzeraineté sur le pays. La maison de Rohan, seigneurait le Fort-Louis, seigneurie encore l'Armor, Tréfaven, sur la rive du Scor, et le Ault Pont-Scor, mais le Bec de Groais et l'isle de Saint Michel, dans le Port-Louis, vis-à-vis du monastère franciscain de Sainte-Katherine, aumoigné aux Cordeliers par les princes de Guémené.(1)

Le site de Lorient, dépendait de Tréfaven " les seigneurs de la Rochemois, Tréfaven et Kerrien faisaient exercer leur juridiction dans le village ou bourg de Kerentrech, dépendant de leur château de Tréfaven et tout proche d'iceluy et y avoient fourche patibulaire, colier et carcan ". Si le bourreau " opérait à Kerentrech où se dressait le gibet ", les jugements étaient rendus par " le Sénéchal de Pont-Scor, en la Aulte Ville qui appartient au prince."

Au point de vue ecclésiastique l'emplacement de Lorient faisait partie de Ploemeur " la grande paroisse ", et au point de vue administratif, il appartenait à la frairie de Locunolay où dimaient conjointement le recteur de Ploemeur et le Prieuré des Montagnes établi dans l'île Saint Michel; pour les fouages, il était rattaché à la frairie de Saint-Phelan.

Le chemin de Larmor à Hennebont franchissait le ruisseau du Faouédic sur le barrage du moulin qui faisait office de chaussée, puis traversait le village de Kerverot; le passage du Scorff se faisait au " trépas " de Kerentrech dont les habitants en avoient la propriété collective. La route gagnait ensuite Hennebont, y trouvait la route de Quimper à Vannes.

C'est en 1666 que vint de Versailles l'ordre royal qui devait métamorphoser ce coin de terre dont l'Océan allait faire la fortune.

Colbert avait chargé une Commission présidée par son cousin l'Intendant Colbert du Terron, de dresser l'inventaire " de tous nos ports et havres le long de nos côtes de la mer océane et rivières y affluentes ". Dans son rapport en date du 1er mai 1665, la Commission étudiait en détail les avantages et inconvénients de la rade de Port-Louis, le site présentait de tels avantages qu'on proposait d'en faire l'établissement principal de la marine de Ponant Colbert de Terron voulait y créer un port de guerre, et il réservait à la Compagnie des Indes Orientales un "endroit dans la rivière de Nantes, à Paimboeuf ". Ces conclusions furent écartées.

UN TRAIT DE PLUME ROYAL.

Le Roi à la suite du rapport présenté permit à la Compagnie des Indes Orientales de s'établir au Port-Louis.

" Par le rapport qui nous a été fait par les personnes que nous y avons employées, il se trouve que le lieu le plus propre et commode pour l'établissement de la dite Compagnie est le Port-Louis pour les magasins, et le Féandik et quelques autres lieux des environs le long des rivières de Hennebont et de Pont-Scorff, pour les chantiers et autres places nécessaires pour le bâtiment des vaisseaux ".

" A ces causes, voulant donner des marques à la dite Compagnie de notre bonté paternelle pour nos sujets intéressés en icelle, et que nous voulons par tous moyens procurer l'avantage et l'utilité de son commerce, nous avons par ces présentes, signées de notre main, permis et permettons à ladite Compagnie de faire son établissement auxdits lieux de Port-Louis, de Féandik et autres des environs, le long des rivières de Hennebont et de Pont-Scorff, et pour cet effet d'y construire des ports, quays, chantiers, magasins et autres édifices nécessaires à la construction de ses vaisseaux et armements de ses flottes; et avons à ladite Compagnie concédé et octroyé, concédons et octroyons les places vaines et vagues et inutilés qui se trouveront nous appartenir, tant dans ladite ville de Port-Louis et hors des murs d'icelle qu'audit lieu du Féandik et autres lieux où seront faits ledits quays, ports, chantiers, magasins et autres édifices et places nécessaires pour ledit établissement, desquels nous lui avons fait et faisons don par ces présentes, pour en jouir à perpétuité par ladite Compagnie en toute propriété et seigneurie, ne nous réservant aucun droit ni devoir que la seule foy et hommage lige que ladite Compagnie sera tenue de nous rendre, et à nos successeurs roys, à chaque mutation, sans aucune redevance que celle portée par notre déclaration du mois d'août 1664..."

Par ordre de Versailles c'était LORIENT qu'un " trait de plume royal " venait de créer.

La prise de possession et l'installation allaient suivre à bref délai. Le Parlement de Bretagne, avant d'enregistrer les lettres patentes de juin 1666, en ordonna la publication aux prônes et aux marchés d'alentour, et décida qu'il serait fait " procès verbal, plan et figure " des lieux, par François Le Febvre de l'Aubrière, conseiller rapporteur, en présence du procureur général du Roi. (2)

Denis Langlois, l'un des neuf Directeurs-Généraux de la Compagnie, tous choisis parmi les marchands " les meilleurs et les plus accrédités de Paris ", fut chargé de procéder à la prise de possession et à l'installation de la Compagnie des Indes au Faouédic. Il arriva à Port-Louis en juillet 1666. Il était en outre pour la circonstance, " commissaire député par la Compagnie pour l'établissement du commerce des Indes orientales en la ville de Port-Louis et autres lieux le long de la rivière qui conduit vers la ville de Hennebont que celle de Pont-Scorff ". Il s'occupa sur le champ du principal objet de son voyage, de la création d'ateliers et de chantiers pour la construction des vaisseaux.

Une reconnaissance des lieux fixa le site du chantier à établir " en la baye proche le manoir du Faouédic en Ploemeur, donnant sur la rivière du Scorff ".

Le Roi exerçait " à cause de sa couronne une seigneurie souveraine sur les eaux, les rivages de la mer, atterrissements, rochers, ports, havres et baies jusqu'ou le grand flot de mars s'étend sur les grèves ".

Le port, les quais et la partie basse tout au moins des cales de construction allaient se trouver forcément sur terrain maritime, ce terrain dépendant du Roi. Ce sont les rivages que le Roi donnait à la Compagnie des Indes sous la rubrique de " places vaines et vagues et inutilés ". Denis Langlois fit " mettre des bornes à la haute mer " et fit mesurer avec précaution l'étendue des vases depuis " le canal de la rivière de Pont-Scorff lors des plus basses marées jusqu'à la terre ferme lors des plus grandes marées ". Riche cadéau dira t'on de donner des vases ! Il faut savoir que la coutume féodale stipulait le paiement de droits élevés au seigneur dominant, en cas de vente d'une terre placée sous sa suzeraineté. Or, lorsque le Roi achètera en 1770 le port de Lorient à la Compagnie des Indes, le prince de Guémené seigneur suzerain réclamera 6.701.539 livres tournois comme droits de lods et ventes. Les officiers du domaine demanderont expressément l'exonération de toutes redevances vis-à-vis du prince de Guémené, " L'Hotel des Ventes, les magasins neufs, les anciens magasins, la forge, la mâtère, la goudronnerie, la tonnellerie et la plupart des autres bâtiments construits pour la commodité du service presque dans l'eau " sur les vases.

Le terrain fut acquis par la Compagnie le 31 août 1666. Rendez-vous fut pris sur la grande lande du Faouédic en vue du mesurage et de l'estimation de chacune des parcelles. Les paysans et les petits seigneurs expropriés ne firent aucune réclamation. Seul, le procureur du prince de Guémené Le Puillon de Kerloret réclama la vérification des lettres patentes par le Parlement de Bretagne. (3)

La demande de Le Puillon fut vaine, les juges d'Hennebont passèrent outre et donnèrent commission au sénéchal de se transporter sur les lieux désignés pour procéder aux opérations requises au nom de la Compagnie. Le débordement eut lieu, "tant de l'étendue de ce que peut couvrir la mer... que des terres joignantes la baye..." Le 31 août, le 1er et le 2 septembre, furent mesurés les différents terrains achetés à des particuliers. Le tout couvrait une superficie de quinze journaux et sept cordes. Le terrain fut payé 80 livres tournois le journal, soit une livre la corde, environ 1 denier les 5 mètres carrés. Les bornes furent posées devant Paul du Vergier, sénéchal d'Hennebont, et Jean Le Gouvello, procureur du roi, assistés du greffier, Claude Le Milloc'h, et de l'huissier, Jean de La Grée. La Compagnie était représentée par Denis Langlois, directeur général, Jean Bréart de Boisanger, caissier, et par son procureur Gilles Marquer. Le lieutenant-de-roi Beauregard de Chabris et le syndic d'Hennebont étaient présents, ainsi que Thomas Dondel, fermier du domaine.(4)

Denis Langlois avait acquis la lande du Faouédic, pour y "poser les chantiers" et pour y bâtir des logements et des magasins. La chose ne fut pas facile. Il eut beaucoup de peine à former ses ateliers et à réunir les charpentiers nécessaires pour la construction des navires. Le lieutenant-de-roi du Port-Louis dut employer la force et envoyer des soldats pour surveiller le travail. Il était urgent de construire des vaisseaux, car il fallait préparer une expédition de navires pour le printemps de l'année 1667, et la Compagnie ne possédait même pas la plus faible barque.

Notes du Chapitre.

- (1) Dubuisson d'Aubenay Itinéraire de Bretagne.
- (2) Arch. d'Ille et Vilaine B reg. 227 f°6.
- (3) François Jégou Histoire de la Fondation de Lorient.
- (4) Arch. Nat. K 907 n°3 et Arch. du château de Brangolo (Inzinzac)

LE CHANTIER DE CONSTRUCTION

LORIENT AU XVII^{ème}

Dans le terrain de Lorient et de la ville, les chantiers furent établis. Les vaisseaux furent posés sur le plus grand chantier et dès le mois de février 1667 les directeurs de la Compagnie prirent soin de déclarer au Roi qu'ils avaient en état de prendre la mer deux petites frégates d'environ cent cinquante tonneaux et une galiole de quatre vingt tonneaux, outre un matériel pour servir à armer les deux frégates. L'acte de la force de l'acte d'octobre 1667 à mars 1668 peut être vu dans le dossier de la Compagnie possédant un magasin dans la ville de Lorient pour voir les tonnelleries, cordons, etc.

Aussi créé le chantier fut baptisé de nom de Lorient, rappelant tout son originalité.

Un acte de naissance est en les registres de la paroisse de Provençat en 1668.

Le dimanche jour d'octobre 1667 fut dressé par les directeurs de la Compagnie un état des chantiers de Lorient en 1667. L'acte est conservé à l'Arch. Nat. et est en la possession de M. de la Roche-Licourt, à Paris. L'acte est en la possession de M. de la Roche-Licourt, à Paris. L'acte est en la possession de M. de la Roche-Licourt, à Paris.

... l'établissement du Faouédic en 1666 fut des plus simple. Pour faire les cales de construction, on se contenta d'aplanir le terrain, de l'empierre et de lui donner l'inclinaison suffisante. (1) A côté des ces cales on construisit des "hatelliers" pour abriter le travail des ouvriers et le logement du maître-charpentier. Tous les premiers édifices furent construits en bois. Les travaux furent poussés avec la plus grande activité et dès le mois de février 1667, les directeurs de la Compagnie pouvaient déclarer au Roi qu'ils avaient, en état de prendre la mer, deux petites frégates d'environ cent cinquante tonneaux et une galiote de quatre vingt tonneaux, outre un matériel considérable. L'armement des deux frégates l'Aigle et la Force eut lieu d'octobre 1667 à mars 1668, peut-être au Port-Louis, car la Compagnie possédait un magasin dans la ville, et l'on y trouvait voileries, tonnelleries, corderies, etc...

LE CHANTIER DE CONSTRUCTION.

L'établissement du Faouédic en 1666 fut des plus simple. Pour faire les cales de construction, on se contenta d'aplanir le terrain, de l'empierre et de lui donner l'inclinaison suffisante. (1) A côté des ces cales on construisit des "hatelliers" pour abriter le travail des ouvriers et le logement du maître-charpentier. Tous les premiers édifices furent construits en bois. Les travaux furent poussés avec la plus grande activité et dès le mois de février 1667, les directeurs de la Compagnie pouvaient déclarer au Roi qu'ils avaient, en état de prendre la mer, deux petites frégates d'environ cent cinquante tonneaux et une galiote de quatre vingt tonneaux, outre un matériel considérable. L'armement des deux frégates l'Aigle et la Force eut lieu d'octobre 1667 à mars 1668, peut-être au Port-Louis, car la Compagnie possédait un magasin dans la ville, et l'on y trouvait voileries, tonnelleries, corderies, etc...

Aussitôt créé, le chantier fut baptisé du nom de Loriental rappelant ainsi son origine, sa destination.

Un acte de naissance porté sur les registres de la paroisse de Ploemeur en atteste:

" Le deuxième jour d'août 1667, fut baptisé par moi sousignat, prêtre, Pierre Guissart, fils légitime de Germain Guissart et de Marie Chariere ses père et mère, charpentier travaillant à LORIENTAL en la paroisse de Ploemeur, qui sont de Portny, Parrain et marraine furent Jan Ernault et Marguerite Madec. Signé: Jan Jégo, prêtre; P. Gilles; Davy; J. Ernaud ". (2)

En janvier 1669, au retour du Saint Jean-Baptiste, deux directeurs, Etienne Chanlatte et Claude Gueston, furent dépêchés au Port-Louis pour visiter la cargaison et " pourvoir à tout ce qui seroit nécessaire au dit lieu pour le bien et avantage de la Compagnie ". Ils devaient examiner surtout s'il était nécessaire d'édifier des magasins au Faouédic, en lever les plans et dresser un état de la dépense qu'il convenait de faire. Claude Gueston, le 20 avril passa marché avec le maître charpentier du château de Coatanfao, en la paroisse de Séglien, propriété de la famille de Polignac, Noël Paillard, pour la charpente et les combles des logements du chantier, puis un second marché le 12 juillet pour la construction de quatre escaliers nécessaires auxdits bâtiments. (3)

Claude Gueston le 25 juin, acheta pour 1.346 livres à divers propriétaires, 16 journaux et 56 cordes de " landes rases et brières ". Ce terrain était limité à l'ouest par une ligne droite allant du Scorff au ruisseau du Faouédic. Les possessions de la Compagnie n'étaient entourées que d'un mauvais fossé. Gueston se proposa d'enfermer dans une muraille l'ancien et le nouveau terrain.

A la même époque furent édifiés les magasins, groupés plus tard sous le titre de magasin général et destinés à " serrer les agrès, victuailles et autres choses dépendantes des débarquements "

A côté des logements ouvriers, achevés en 1670, on construisit une petite chapelle. Il existait bien la chapelle de Saint Christophe non loin du chantier, mais cet oratoire dépendait du château de Tréfaven, propriété du prince de Guéméné, et les agents du prince sympathisaient peu avec ceux de la Compagnie. Quelques agents de la Compagnie s'y marièrent et baptisèrent leurs enfants mais ce fut l'exception. Il fallait aller à Ploemeur, distante de six kilomètres, parcourir des chemins presque impraticables. La nécessité d'une chapelle était donc urgente, elle fut construite et livrée au culte le 18 mai 1671.

" Ce jour 18^e mai 1671 a été célébré le mariage dans l'oratoire de l'Orient en Ploemeur par le sousignat prêtre entre Jean Le Marcquet mathelot résidant dans Lorient et Jeanne Cerizières..." (4)

Des forges furent bâties sur le Scorff dès 1671.

La construction et l'armement des navires eurent sous la direction de Chanlatte et Gueston, une impulsion. De mars 1669 à avril 1671, le port arma et expédia pour l'Inde neuf navires qui pour la plupart avaient été construits sur ses cales.

Les constructions et les armements donnèrent à l'Orient, par l'affluence des ouvriers, l'apparence d'une petite cité, administrée et régie par les Directeurs de la Compagnie.

Pour éviter une confusion, l'établissement de la Compagnie forma deux parties distinctes:

L'une nommée Le Parc, disposée en un vaste parallélogramme entouré de trois côtés de magasins, d'ateliers et d'habitations du directeur et des principaux agents, ouverte sur le Scorff, la chapelle se trouvant dans cette partie.

La seconde nommée l'Enclos contenant le surplus du terrain appartenant à la Compagnie reçut les logements des ouvriers, des contre-maîtres, des agents et des officiers de la Compagnie, et les barraques des artisans et des petits commerçants.

En novembre 1673, la Compagnie pria David Grenier de Cauville de quitter l'établissement du Havre pour se transporter à L'Orient " et ordonner au dit lieu de toutes choses ". Il fit édifier une chapelle solide et définitive en 1675. Elle fut construite par le maître architecte port-louisien Louis Trouillard. Son plan était rectangulaire et mesurait 20 pieds sur 44. Les murs étaient percés de deux baies latérales et d'une petite fenêtre de façade au-dessus du porche. Jean Le Prado, maître charpentier port-louisien, la couvrit d'un " lambris fait en berceau " et la surmonta d'un petit dôme. (5)

Le chantier du Faouédic n'ayant pas été fermé, il n'y avait pour clôture qu'un simple fossé flanqué d'un talus de terre. La Compagnie fit construire en 1676 une longue muraille qui ferma son établissement du côté de lande du Faouédic. Le marché intervint le 26 avril 1676 entre Jacques Hubert et Jean Guillotin, perreieurs, et Pierre Périot, Jacques Croguennès et Pierre Hardois, maîtres maçons demeurant tous à Port-Louis. Les pierres furent tirées un tiers dans le Parc et les deux tiers dans la montagne du Faouédic. Les charrois furent effectués par des paysans des environs.

Dès cette année 1676, le chantier fondé par Denis Langlois se nommait sur les bords du Scorff : La ville de LORIENT! Les registres de la paroisse de Ploemeur contiennent la preuve de ce fait:

" Ce jour dix septiesme novembre mil six cent soixante et seize a esté enterré en cette église le corps de deffuncte Frunnez, de la ville de Lorient, décédé le jour précédent après avoir reçu ses sacrements. On esté au convoy Germain Guichart, Jean Grasset, son fils, François Le Poulliquin et Jean Pouquereau, tous aouvriers de Lorient qui ont déclaré ne savoir signer, fors Grasset, qui a signé. Jean Grasset, Gourdy." (6)

L'année suivante fut établie à l'abri de la muraille la corderie, c'était un immense apprentis de mille pieds de longueur. Le 13 février 1677, Estienne Touldret, Claude Tortollec, Gilbert Vallet et René Le Roux, maîtres maçons du Port-Louis construisirent une maison à four ou boulangerie. Le moulin à vent date lui aussi de cette période, construit sur la montagne du Faouédic, exposée aux tempêtes de suroît comme à la moindre brise constitua un emplacement idéal pour moulins à vent. La Compagnie des Indes, parce que les lettres patentes de 1666 lui donnaient " toute autorité et seigneurie " dans l'Enclos, se hâta de le construire pour pouvoir moulinier son blé chez elle, sans payer de banalité ni de transport. Outre cet office, le moulin servit d'amer pour l'entrée en rade du Port-Louis.

Siméon des Jonchères, commissaire principal de 1677 à 1687, succéda à Grenier de Cauville. Il fixa son domicile à Lorient en 1680, dans une demeure " fort spacieuse, composée de plus de huit chambres de plan pied en bas et d'autant au-dessus ". C'est dans ce logement que Céberet autre directeur reçut, le 11 août 1689, la Marquise de Sévigné.



La Compagnie qui n'avait d'argent ni pour construire ni pour armer des vaisseaux puisque de 1675 à 1684 aucun navire ne fut construit par la Compagnie sur les cales du Faouédic, ne pouvait en mettre à la disposition de son directeur de l'Orient. Certaines reconstructions de magasins et de logements datant des premières années devenaient cependant urgentes.

A la requête de Siméon de Jonchères les notaires de Port-Louis se transportèrent à Lorient et y dressèrent un procès verbal constatant l'état de vétusté des bâtiments. Par le même procès verbal ils constatèrent la possibilité de construire en pierres à peu de frais les logements d'ouvriers. En octobre 1681, Pierre Périot dit "La Poussière" reconstruisit en matériaux solides les logements d'ouvriers situés entre la corderie et la chapelle, qui avaient été construits " à pique ", sur pilotis et dont le bois pourrissait.

Lors de la réformation du domaine royal le 13 septembre 1683, Anne de Rohan princesse de Guémené déclara parmi les terres qui relevaient d'elle à foi et hommage à cause de sa seigneurie de Tréfaven, " le lieu nommé Lorient clos et ansaint de muraille pour le service de la Compagnie des Indes Orientales. Dans laquelle ansainte il y a chapelle, maisons, gardains des directeurs, officiers et manœuvres, magasins cordiers, poudrière et four à biscuit, moulin à vant, forges, bois de haute fûtaye..."

Proche les murailles et hors de l'Enclos s'élevaient quelques maisons " Une maison avec son jardin derrière, nouvellement bastie étante aux issues et hors l'enclos des murailles de Lorient, située en une lande nommée Lan er Faouédic ou Lan Kerverault profitée à domaine congéable sous François Dondel, sieur de Kerenguen, sénéchal de Vannes, par Pierre Roussart ".

" Une autre maison et son jardin derrière aussy nouvellement bastie située en ladite lande du Faouédic ou Kerverault et joignante la muraille de l'Enclos de Lorient profitée à domaine congéable sous ledit François Dondel, sieur de Kerenguen, propriétaire de la maison de Lisivy par Yves Bilzic et Blanche Bisquay sa femme."

LE MARQUIS DE SEIGNELAY

La Compagnie des Indes Orientales végétait de jour en jour, lorsque le 6 septembre 1683, mourut Jean-Baptiste Colbert. De vingt six navires qu'elle avait eus en 1671, la Compagnie n'en possédait plus que douze. Depuis longtemps elle ne construisait plus de vaisseaux, trouvant plus économique d'en affréter, et s'il n'avait tenu qu'aux directeurs généraux, Lorient aurait été abandonné. Heureusement pour le port, le successeur de Colbert comme ministre de la marine et comme président de la Compagnie des Indes Orientales fut son fils aîné, Jean Baptiste Colbert, marquis de Seignelay. Le nouveau ministre s'intéressa dès le début aux affaires de la Compagnie, reprit l'oeuvre de son père et lui donna une impulsion nouvelle.



Tout devait changer, quand la guerre de la Ligue d'Augsbourg éclata. Seignelay, Président de la Compagnie des Indes et Secrétaire d'Etat de la Marine voulut donner " aux affaires de la Compagnie une autre forme que celles qu'elles ont eues jusqu'à présent " En 1689, la Compagnie inaugura le système des armements mixtes formés de vaisseaux partie au Roi, partie à la Compagnie, tous armés et tous sous les ordres des officiers de Sa Majesté. La guerre étant partout sur mer et aux Indes, imposa cette innovation avec le double but de commercer et de faire la course aux Indes.

Mais ce n'est pas là " l'autre forme " que Seignelay voulut donner aux affaires de la Compagnie, il faut admettre que le ministre, sacrifiant la Compagnie dont il était le chef, à la Marine Royale qu'il commandait, voulut faire du chantier de la Compagnie des Indes, un arsenal royal. Il nomma le 10 décembre 1687 le sieur Mayer enseigne de port à Brest, en remplacement de Siméon de Jonchères, parce qu'il possédait " à fond, tout ce qui regarde la construction, le radoub et l'armement des vaisseaux " (7)

En 1688, il fit mettre en chantier sur les cales de la Compagnie deux vaisseaux pour la marine du Roi, et nomma à Lorient un directeur de la Compagnie Céberet qu'il chargea de diriger la construction des deux vaisseaux.

Par deux fois en 1689 et 1690, la marine royale s'établit à Lorient-Port-Louis et disposa de toutes les installations de la Compagnie des Indes. La guerre qui ruinait la Compagnie permettait à Lorient de vivre.

La juxtaposition des deux marines ne se fit pas sans heurts. Céberet, mécontent d'être en sous ordre se fit l'écho des bruits qui couraient à l'arrivée du Commissaire de Mauclerc, en écrivant au ministre le 16 décembre 1689 :

" Je suis obligé de rendre compte à Monseigneur que l'arrivée de M. de Mauclerc dans ce lieu comme Ordonnateur a fait un facheux esfait pour la Compagnie des Indes dans l'esprit du public qui est persuadé que ladite Compagnie étant anéantie par les pertes qu'elle vient de faire par la prise des vaisseaux l'Normande et le Coche et par la révolution de Siam, le Roy se met en possession de son établissement pour en faire un arsenal et un département de marine pour le service de Sa Majesté". (8)

Ces bruits furent confirmés par l'arrivée de l'escadre de M. le marquis de Nesmond, qui accapara toute l'activité du port en janvier 1690 au point que les navires de la Compagnie étaient obligés de mouiller sous Groix.

M. de Beaujeu, Commandant d'Armes, poussa l'audace jusqu'à demander au ministre le 20 novembre 1690 de " déloger les gens de la Compagnie des Grandes Indes qui n'ont que faire là... et faire des cazernes de leurs logements pour les soldats et les officiers". Le ministre n'accepta pas ces suggestions cavalières.

L'ARSENAL ROYAL.

Le 16 février 1690, après un séjour de près de deux mois, deux escadres composées de quinze vaisseaux sortirent du port de l'Orient, l'une commandée par le capitaine de vaisseau Duquesne-Guiton, l'autre par le chevalier de Nesmond. Le port de la Compagnie des Indes avait pu, en peu de temps, avec des ressources restreintes et des moyens imparfaits, armer les vaisseaux de Duquesne et réparer et ravitailler ceux du marquis de Nesmond.

Moyennant certains travaux et des dépenses relativement faibles, il fut jugé possible d'obtenir immédiatement du petit port du Scorff les services d'un arsenal royal.

Antoine de Mauclerc trouva tant de mauvaise grâce chez Céberet, jaloux de son autorité, qu'il partit précipitamment pour Brest au commencement du mois de mai 1690, et s'embarqua sur l'escadre de Tourville qu'il fut chargé d'administrer. Au départ de Mauclerc, Céberet le remplaça. Rien ne le rebuta ce qu'il appréhendait c'était un successeur au commissaire général de Mauclerc. Il tenait essentiellement à n'avoir à ses côtés aucun fonctionnaire supérieur, et l'écrivit le 8 mai au ministre. Le ministre avait besoin de l'Orient et allait exiger de cet établissement tout incomplet, des efforts et des sacrifices considérables. Il confirma Céberet dans ses fonctions et le créa commissaire général de la marine au département du Port-Louis, en date du 1er juillet 1690.

Céberet s'aperçut alors que tout manquait dans ce désert bien différent des "arcenaux du roy établis de longue main et où il y a toutes sortes de commodités". Il dut coucher la moitié de ses ouvriers sur des paillasses dans le hangar aux bordages et envoyer les autres tous les soirs au Port-Louis ou dans les villages environnants.

Dès 1689, le magasin général de la Compagnie des Indes Orientales fut livré au Roi. En 1690, Céberet fit faire des cloisons dans la partie est de ce hangar, ce qui lui donna dix entrepôts particuliers correspondant aux dix désarmements prévus pour l'hivernage suivant.

La Marine trop pauvre pour construire une halle aux mâts, dut se contenter de la fosse primitive qui était excellente, mais trop petite, si bien qu'en 1694, des troncs de sapins, faute d'abri, se décomposaient dans la vase.

Les ateliers furent construits par Céberet ou empruntés à la Compagnie. Elle céda sa voilerie, édifice couvert d'ardoises, situé au sud du parc et où l'on amenait de Rennes de la toile à dos de mulets.

La corderie, cédée en même temps, était mal située, étroite et ouverte à tout venant. On l'enferma d'une palissade en 1695. On la flanqua d'un magasin aux cordages, d'un apprentis "pour mettre le poids à couvert" et d'un bureau pour l'écrivain. Le chanvre utilisé pour la fabrication des filins vint d'abord d'Auvergne par la Loire. Ensuite Lorient s'approvisionna dans le Léon.

Le hangar des poulieurs fut l'oeuvre de la Marine, ainsi que la tonnellerie. L'écrivain eut souvent maille à partir avec les voleurs.

Les forges de la Compagnie servaient au Roi. Elles étaient situées sur la berge. Céberet les trouvait insuffisantes, mais n'obtint jamais une forge à deux feux. Il en construisit plusieurs petites, dont l'une servit aux serruriers et taillandiers, l'autre aux cloutiers, la troisième pour les radoub. Le métal était apporté par les marchands de Port-Louis qui allaient le chercher en Espagne. Le charbon venait des environs de Nevers. Les grandes ancrs venaient du Nivernais, tandis que Rochefort lui envoyait les canons.

L'atelier des menuisiers et tourneurs fut bâti aux frais du Roi, celui des peintres et sculpteurs, situé près de la chapelle fut emprunté à la Compagnie.

La goudronnerie fut installée au château de Tréfaven loué 150 livres par an. Les marchands du Port-Louis vendaient à la Marine du goudron du Nord qui coûtait le double de celui d'Arcachon, mais était meilleur pour les cordages qu'il imbibait complètement.

Les carénages se firent toujours à l'ancienne mode. Le Roi n'ayant jamais consenti à creuser un bassin de radoub.

Pour les constructions navales, on utilisa les cales de la Compagnie. Pour dresser les mâtures on eut recours à des bigues, puis Céberet fit aménager une machine à mâter. Les chantiers de construction furent confiés à Laurent Coulomb d'une grande famille de constructeurs toulonnais. Il fut remplacé en 1692 par son neveu Pierre. En juillet de la même année, le grand maître des Eaux et Forêts vint en personne inspecter les forêts de Bretagne et réserver au département du Port-Louis les bois compris entre la Vilaine et l'Elle.

En rade l'on mettait la dernière main à l'armement et au gréement des vaisseaux. C'était le travail des matelots, mais ces derniers ne se montraient pas très assidus à cette besogne, pour laquelle on leur donnait cinq sols par jour. Ils s'échappaient aussitôt qu'ils le pouvaient et se dissimulaient dans les bois ou dans les tripots. Leur "libertinage" était extrême. Ils aimaient mieux "se tenir au Port-louis où les cabarettiers leurs donnaient retraite et leur fournissaient pour leurs débauches", que de rapiécer les voilures et laver les ponts. Les mousquetaires chargés de les dépister se donnaient beaucoup de mal, pour ne ramener souvent que des fainéants.(9)

Notes du Chapitre.

(1,9) Marine B3 117 f°457, et B3 69 f°210.

(2,3,4,6) François Jégou Histoire de la Fondation de Lorient.

(5) Arch.Not.Port-Louis Fonds Hamonic.

(7,8) Arch.Minis.Marine.

LE BOURG DE L'ORIENT.

LORIENT AU XVIIIème

Le problème fut engagé le 17 septembre 1764 par la mort de Louis de La Roche-Jauffret, le plus riche négociant de la ville. Son testament légua à la ville de Lorient une somme de 100,000 livres pour la construction d'un hôpital. Cette somme fut placée en rentes sur le roi et les intérêts furent versés à la ville. Le 17 septembre 1764, le conseil municipal de Lorient se réunissait pour la première fois à l'issue de la fête de la Saint-Étienne. Le 17 septembre 1764, le conseil municipal de Lorient se réunissait pour la première fois à l'issue de la fête de la Saint-Étienne.

Ces solutions furent adoptées le 17 septembre 1764. Le conseil municipal de Lorient se réunissait pour la première fois à l'issue de la fête de la Saint-Étienne. Le 17 septembre 1764, le conseil municipal de Lorient se réunissait pour la première fois à l'issue de la fête de la Saint-Étienne.

Le conseil municipal de Lorient se réunissait pour la première fois à l'issue de la fête de la Saint-Étienne. Le 17 septembre 1764, le conseil municipal de Lorient se réunissait pour la première fois à l'issue de la fête de la Saint-Étienne.

LE BOURG DE L'ORIENT.

Quand Louis XIV décida en décembre 1689 d'armer à Lorient l'escadre du chevalier de Nesmond, on fit appel à de très nombreux ouvriers. Le problème fut angoissant de découvrir où les loger. Céberet fit pour le mieux, il établit des paillasses dans les magasins des bordages, quand il n'y eut plus de place il s'adressa aux Port-Louisiens qui abritèrent les hommes, dans des conditions si lamentables que la mortalité fut forte parmi eux. Céberet décompta les fermes des environs du chantier, et les villages du voisinage abritèrent la majorité des ouvriers.

Ces solutions n'étaient guère satisfaisantes. Les charpentiers logés dans les campagnes ou au Port-Louis, habitant loin de leur travail, trouvaient une excuse facile à leurs retards. Les travailleurs de Lorient, dans leurs greniers insalubres devenaient malades. Céberet réclama des casernes pour y mettre 400 hommes. Le 12 mars 1691, le sieur de Bouridal, ordonnateur pour les fortifications de Bretagne, décida de construire des bâtiments. Ils furent aussitôt commencés, et furent finis en septembre 1692, les toits ne valaient rien et l'eau y coulait. (1)

Les ouvriers chargés de famille préférèrent se construire des cabanes, volant pour cela du bois dans le Parc et bâtissant à qui mieux mieux dans l'Enclos. Les dortoirs inconfortables de la Marine se vidèrent et toute la population vécut dans des huttes "peu différentes de celles du temps d'Abraham". (2)

Mal logés, les ouvriers furent également mal ravitaillés. "N'y ayant point de cabarets comme dans les autres ports". Céberet pour y remédier, chargea le commis du munitionnaire de leur verser des rations de cinq sous chacune. Une cantine pour la boisson fut établie par le fermier des devoirs, Farcy de Kerlo, qui profita de son monopole et vendit son vin hors de prix, les ouvriers se révoltèrent le 16 décembre 1691 et Céberet dut procéder à des emprisonnements. (3) S'il avait montré de la fermeté contre la violence, il montra par ailleurs de la compréhension et laissa les paysans de Ploemeur improviser des gargotes pour alimenter et abreuver cette foule dans l'Enclos. Aux cabaretiers s'adjoignirent des boulangers, qui en 1694, faisaient le pain si cher que Céberet dut leur donner un concurrent dépendant de la Marine et vendant à prix réduit. (4) D'autres commerçants s'établirent aussi. Ils furent si nombreux que la Compagnie des Indes finit par s'en émouvoir. En 1700, les directeurs décidèrent de l'Enclos les "gagne deniers, journaliers, gargottiers" qui étaient à dix ou douze personnes dans une même cabane, et qui pour s'agrandir volaient du bois partout. (5)

En 1701, le directeur Toussaint Bazin s'adressa aux juges d'Hennebont pour être absolument délivré de tous les particuliers venus dans l'Enclos "comme cabaretiers, hostelliers, marchands de draps, merciers, tailleurs, cordonniers, tisserants, pâtisseries et autres gens de métiers et femmes veuves" qui avaient abandonné la campagne "pour s'exempter de payer les fouages de leurs paroisses et autres contributions". Bazin ne voulait conserver que les personnes ayant des titres de propriété, c'est-à-dire qu'il renvoyait tout le monde. Mauclerc intervint en faveur des ouvriers de la Marine qu'il craignait de voir partir.

Lorsque Toussaint Bazin expulsa la majeure partie de la population il la jeta sans réflexion sur la lande du Faouédic. Dans la lande il n'existait qu'un hameau, le village de Kervert. Le manoir seigneurial était en ruine, et la métairie ne valait guère mieux. Seul le moulin fonctionnait sur l'étang du Faouédic. En 1700 ce fut le changement la lande se remplit d'un seul coup et Pierre Dondel, président et sénéchal au siège du présidial de Vannes, second fils de Thomas Dondal, sieur de Brangolo, marchand d'Hennebont, qui avait acheté la seigneurie le 15 juillet 1667, comprit qu'il allait faire fortune.

Une ville se dessina très vite et se développa sans ordre le long des deux chemins primitifs qui de la grande porte de l'Enclos allaient à Ploemeur et à Pont-Scorff. Deux voies se formèrent rapidement ce furent la Grande Rue et la rue du Faouédic. Il n'y eut pas de plan suivi, car le Roi avait refusé d'agréer le plan de Traverse à qui Antoine de Mauclerc avait demandé de dresser un plan de lotissement du terrain.

En juin 1705, le désordre était partout. Charles de Clairambault s'en plaignit à Pontchartrain "Les ingénieurs n'ont jamais marqué icy les alignements des rues et il est vray, Monseigneur, que chaque habitant y bâtit presque toujours sa maison ou chaumière au gré de son caprice, se souciant peu de régularité. Il y a icy seulement deux rues qui seront assez passables quand on y aura corrigé quelques biais. Je ferai faire un plan..."

Le soin de dresser ce plan fut confié à l'ingénieur Langlade qui y joignit un projet où il ne se privait pas d'abattre plusieurs cabanes. Pontchartrain en fut mécontent. Langlade refit un nouveau projet et commença en juillet 1707, à tracer quelques alignements d'accord avec les particuliers qui se proposaient de bâtir en pierre. (6)

Des difficultés survinrent de la part de Dondel Sénéchal de Vannes qui refusait d'abandonner au Roi "sa mauvaise terre en friche dont personne n'aurait voulu donné cent pistoles".

Robelin, directeur des fortifications de Bretagne, fut chargé de tracer un nouveau plan de la future ville et fit approuver ce plan le 3 septembre 1708 par Vauban et par Pelletier de Souzy directeur général des fortifications.



Langlade planta des piquets pour les nouveaux alignements, il rencontra des résistances de nombreux propriétaires qui se plaignirent que l'ingénieur faisait passer les nouvelles artères " tout au travers de leurs jardins ". Il créa " les deux places contigues au cimetière et à l'église ". (7)

L'idée de mettre de l'ordre dans le plan du nouveau bourg commençait à aboutir et cependant en resta là.

LA POPULATION DU PREMIER LORIENT.

Savoir exactement quel fut le nombre d'habitants à Lorient au début du XVIII^e siècle, est difficile. Antoine de Mauclerc compta dès novembre 1700, tant en dehors qu'en dedans de l'Enclos près de 3.000 personnes, et Desgrassières à la même époque en évalua plus de 1.000 dans la lande du Fauvédic.

Clairambault donna le chiffre de 4.000 personnes en octobre 1704, et en 1707, affirma qu'il se trouvait à Lorient " près de quatre à cinq mille communians ". Cette année là un rôle de taxe indiqua 8 à 900 familles, soit environ 6.000 personnes. (8) La population fut moindre en 1709. Clairambault en fit part au ministre " Les ouvriers souffrent d'une si grande misère que la plupart d'iceux ont été obligés d'abandonner l'Orient ". Il récrivit en août 1711 que ses employés étaient obligés " d'aller chercher leur vie dans les autres ports ainsi que la plupart des habitants de ce lieu qui faute de travail sont contraints d'en sortir avec leurs familles, en sorte que, s'il ne se fait pas bientôt icy quelque construction ou armement, l'Orient redeviendra désert comme il estoit cy devant ".

La misère était partout. Ça et là émergeaient des toits de tuiles ou d'ardoises, qui restaient l'exception. Tout le reste était un ramassis de pauvres cabanes " composées de quatre pieux couverts de pailles et garnies de terrasse " où l'on couchait sur l'herbe sèche et qui formaient " un camp volant ".

L'ordonnateur insista auprès de Pontchartrain sur la pauvreté de ces demeures " dont les murs sont de torchis, qui ne sont qu'une espèce de boue mêlée avec de la paille, et si fort exposées aux incendies qu'il n'en faut qu'une pour réduire en cendre en une heure ou deux de temps tous ces pauvres édifices s'en iraient en fumée au premier caprice qui pourroit prendre à quelque yvrogne de jeter, en passant dans la rue, sa pipe allumée sur la couverture de quelque cabane ". (9)

Les incendies furent assez fréquents. Vingt chaumières brûlèrent en 1709. Il y eut un nouveau sinistre en mars 1710. Vingt six maisons furent détruites le 24 février 1714. Au mois d'août suivant le feu se déclara encore. Le Roi approuva en 1715 la demande faite par Langlade, de n'autoriser à Lorient que les bâtiments de pierre, ardoise et tuile, mais personne ne se soumit à ce règlement et le bourg resta jusqu'en 1720 qu' " embelly de méchantes cabanes terrassées et non murillées, couvertes de paille faites de pieux en terre ". (10)

Pour émuouvoir Pontchartrain, Clairambault exagéra la misère des Lorientais " Il en meurt tant qu'il n'y a presque plus de place dans le cimetière où l'on puisse les enterrer ". " Comme les pauvres n'ont pas assez d'argent pour acheter ce bled vendu si cher, la plupart d'iceux se voyent réduits à manger de l'herbe dans les hayes et dans les champs comme les animaux " " Ces pauvres gens ne sont plus que des espèces de squelettes ressemblant à des portraits de la mort... " A ces lettres Le Ministre ne répondit rien ou presque rien.

Clairambault en 1705 fit nommer à la lieutenance du port le capitaine de brûlot Mosnier, il ne donna qu'une raison à son choix " Sa femme mène une vie si sainte et si exemplaire qu'elle feroit icy beaucoup de bien par son bon exemple, y ayant eu jusqu'à présent très peu de religion dans ces quartiers ". Elle réussit à merveille et tous les pauvres de Lorient la considérèrent " comme leur mère ".

En 1711, il demanda le règlement des payes de l'année 1710. Quand le jour de la paye arriva, on retint une partie pour l'impôt de la capitation, et il en résulta des révoltes qui provoquèrent des grèves. Des femmes s'attroupèrent en 1709 et réclamèrent à Verdier, caissier de la Compagnie des Indes Orientales, les sommes dues à leurs maris depuis cinq années passées. Le caissier n'y pouvait rien. Lasses de crier, elles menacèrent l'ordonnateur de lui " casser la teste ". En 1711, les matelots que la Compagnie voulait obliger à venir eux-mêmes à Paris toucher ce qu'on leur devait promirent de mettre le feu à l'arsenal.

Notes sur le Chapitre.

(1, 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8, 9, 10) Marine B 3
60, 65, 69, 83, 109, 124, 148, 159, 170, 183, 230,

(5, 6, 8) Arch Min Colonies.

LA PAROISSE SAINT-LOUIS.

La population chassée de l'Enclos par la Compagnie des Indes Orientales, se groupa bientôt dans la lande du Faouédic à plus de mille personnes qui ne purent trouver place dans la chapelle de l'arsenal et durent aller à Ploemeur. Comme elles n'avaient guère envie de faire six kilomètres et plus de mauvais chemins, elles n'entendirent jamais la messe, manquèrent d'instruction religieuse et moururent sans les sacrements. Aussi la construction d'une église et la fondation d'une paroisse à Lorient furent-elles considérées comme " chose utile et nécessaire pour le bien public et l'utilité des habitants de l'Orient ".

La Première Eglise.

Le 19 septembre 1700, Desgrassières, directeur-député et Antoine de Mauclerc recherchèrent le lieu le plus convenable et le plus central. Pierre Dondel promit le terrain de la chapelle et du cimetière, mais à son offre il mit une condition sine qua non: être reconnu fondateur de la nouvelle église. La Compagnie des Indes Orientales refusa net. Elle tenait à avoir part aux droits honorifiques immédiatement après le Roi. Dans ce but elle offrit un terrain situé dans l'Enclos. Comme le lieu préalablement choisi hors de l'enceinte convenait mieux, elle promit 500 livres pour acquérir le terrain, et proposa 800 livres pour la construction de l'église. Le Roi ajouta 1.000 livres et la Compagnie de Saint Domingue qui tentait de s'établir à Saint-Christophe 200 livres. Pour compléter la somme, les habitants de Lorient devaient donner 300 livres. Tout s'annonçait pour le mieux, mais les promesses ne furent pas tenues.(1)

Dès novembre 1700, le recteur de Ploemeur fit des difficultés, le Roi fléchit dans ses résolutions et l'aumônier Guitton dut faire le voyage à Versailles pour plaider la cause de Lorient. L'évêque de Vannes, François d'Argouges, ne se décida à visiter les lieux que le 5 novembre 1701. Il compta 1.500 personnes en dehors de la chapelle du port pendant la première messe, et trouva donc très pressant d'ériger une église dans cette agglomération de plus de 3.000 âmes, éloignée d'environ deux lieues de la paroisse.

" Comme la chapelle est petite et que tout le monde presse pour y entrer, écrivit Mauclerc, il s'y fait un si grand bruit et un désordre si continuel que non seulement on n'y peut avoir de dévotion, mais le prêtre même est obligé d'interrompre plusieurs fois les Saints Mystères pour demander le silence et le respect dû au Sacrifice, sans pouvoir l'obtenir ".

François d'Argouges prit la chose à cœur. Une discussion s'engagea entre Lorient et Vannes en mars 1702. L'évêque voulait faire de la nouvelle église, une trêve où le recteur aurait fait résidence, mais l'ordonnateur voulait maintenant une paroisse en titre; la construction des édifices n'en coûterait pas plus cher.(2)

Antoine de Mauclerc jugea prudent de commencer à bâtir, pensant que l'achèvement de l'église entraînerait la fondation de la paroisse.

Pour l'église on n'eut pas de grandes ambitions. Le 26 avril 1702, Pontchartrain écrivait: " Je crois que le plus court seroit de bastir une esglise capable de contenir les habitants de Lorient, le plus simple qu'il se pourra ".

Le plan de l'édifice en forme de croix latine, était très simple. Il n'y avait pas de clocher. Six chapelles donnant sur la nef devaient être bâties par les corps d'ouvriers. Des charretiers, des charpentiers, des menuisiers, des sculpteurs, des doreurs s'offrirent pour travailler gratuitement.

On décida de planter cette église au milieu des maisons "du dehors du port de Lorient", sur la partie la plus élevée de la lande du Faouédic. On pensait que le propriétaire de la lande ferait cadeau du terrain, mais Pierre Dondel fit attendre longtemps sa générosité.

Le 26 août 1702, l'évêque de Vannes arriva pour délimiter le terrain de la nouvelle église, du cimetière et du presbytère. Le lendemain Pierre Dondel fit don de ce terrain aux habitants, leur permit d'exploiter ses carrières, et reçut en retour des droits honorifiques, immédiatement après le Roi, dans le sanctuaire qu'on allait enfin commencer à bâtir. La Compagnie des Indes renonça à toutes prérogatives et à tenir ses promesses et les 1.300 livres ne sortirent jamais de sa caisse. La Compagnie de Saint Domingue dont l'établissement sur le Scorff avait été abandonné ne se crut plus obligée d'avancer quoique ce soit pour l'église. Le prince de Guémené dès l'été 1702, disputa à Pierre Dondel les droits honorifiques, en raison de son fief de Tréfaven qui le faisait fondateur de l'église de Lorient comme de celle de Ploemeur. La Marine resta seule en face de la dépense à faire. Antoine de Mauclerc se mit résolument à l'ouvrage. Il eut trois sources de revenus: les aumônes, les amendes et les dotations du Roi.(3)

Louis XIV qui avait promis 1.000 livres pour la construction de l'édifice, doubla la somme en mai 1703, mais en juillet 1704 le versement n'était pas encore fait, le Trésor royal était vide.(4)

Un matelot de la frégate la Vipère, qui fut trouvé saisi de vieux cordages obtint en juin 1702, d'éviter le conseil de guerre à condition d'offrir 600 livres pour l'église. En octobre 1703 un autre matelot fit don de sa paye. Les armateurs du corsaire Le Griffon en contravention donnèrent 1.000 livres par forme d'amende. La Compagnie du Sud donna la même somme pour la permission de décharger ses navires. On prit la solde des matelots qui avaient maltraité le curé de Riantec et les fondations furent jetées sans plus attendre.

Les Honneurs de l'Eglise.

Les " fondateurs " furent en grand conflit, touchant la position des bancs. Un arrêt du Conseil rendu à Fontainebleau le 19 septembre 1707, ordonna que les armes du Roi seraient gravées sur les pignons, sur les vitraux, sur les portes de l'église et sur le presbytère, un peu au-dessus de celles des Rohan-Guéméné à droite et de celles des Dondel à gauche; que le banc royal serait établi au milieu du chœur sur la même ligne que celui des Rohan-Guéméné (côté de l'épître) et que celui des Dondel (côté de l'évangile). Les honneurs devaient être déferés, d'abord au prince de Guéméné, ensuite au commandant et à l'ordonnateur représentant le Roi, enfin à Dondel. L'arrêt mit ainsi fin à la querelle des prérogatives. On décida de mettre un quatrième banc derrière les trois autres pour la Compagnie des Indes Orientales. (5)

Ainsi l'arrêt modifiait les conditions de la donation du 27 août 1702. La prééminence de Dondel avait été acquise par des marchandages qui avaient terni son geste. Il avait en particulier manoeuvré pour écarter la Compagnie des Indes revendiquant le deuxième rang, et surtout il avait négligé les droits de son suzerain immédiat, le prince de Guéméné.

Les travaux de l'église traînèrent en longueur, bien qu'on ait pris toute précaution. L'église fut livrée au culte en mars 1705, mais elle n'était pas couverte, en décembre 1705, on n'avait couvert que la sacristie où l'on faisait le catéchisme aux enfants. Pour achever le chœur et les chapelles des croisillons, on mendia des aumônes aux armateurs qui déchargeaient leurs navires, mais ils ne donnèrent pas toujours. Le Roi promit 2.000 livres sur la fortune des flibustiers, et les Etats de Bretagne accordèrent 2.000 livres. Grâce à ces sommes insuffisantes Lorient avait son église au milieu de 1707, elle fut dédiée à Saint Louis car l'on avait voulu se concilier le Roi. Le presbytère restait à édifier. Le cimetière attenant à l'église reçut la première dépouille mortelle le 28 décembre 1704, les premiers registres paroissiaux furent ouverts le 29 mars 1705 et la première messe célébrée le 19 mars 1705, le jour de la Saint-Joseph par un vicaire de Ploemeur.

La Fondation de la Paroisse.

Une difficulté surgit quand Clairambault se résolut à réclamer la fondation d'une paroisse. Elle vint de Thomas Morphy, recteur de Ploemeur qui se jugeait lésé. Le 31 août 1705, l'ordonnateur signalait que le curé de Lorient préférerait voir un mort " mangé des chiens " que de l'enterrer dans le cimetière de Saint Louis aux dépens du cimetière paroissial. (6)

Le 6 mars, les habitants adressèrent à l'évêque de Vannes un placet pour l'érection de leur église en paroisse. Ils rappelèrent les raisons qu'ils avaient, citadins et ruraux ne sympathisaient pas et cet antagonisme donnait lieu lors des solennités religieuses " à de très grands désordres et à des indécences ". Ainsi en fut-il à la fête du Saint-Sacrement à Ploemeur en 1708, où " les habitants se battirent et commirent beaucoup de désordres, tant par jurement, yvrognerie qu'autrement ". Ce placet fut contrôlé par un notaire apostolique, il fut communiqué à François d'Argouges. Le 10 l'évêque promulgua une ordonnance portant qu'il descendrait sur les lieux pour y faire les procès-verbaux et les informations de commodo et incommodo. Il débarqua de " son carosse d'eau " à Lorient le 17. Le dimanche 18 le recteur de Ploemeur célébra la messe. A l'issue de l'office l'évêque parla aux fidèles et se retira pour les laisser délibérer, et pria le recteur d'en faire autant mais ce dernier refusa.

Conseillé par un cabaretier du nom de Kermoisan, il s'était fait des alliés parmi les paysans de Ploemeur fixés depuis peu à Lorient. Il avait bu avec eux et leur avait prétendu que la fondation de la paroisse les accablerait de taxes et d'impôts. A l'église, il interrompit plusieurs fois le notaire apostolique et provoqua " un grand bruit par un nombre infini de femmes de la lie du peuple que le recteur avait gagnées et enivrées pour la plupart et qu'il n'y eut pas moyen de faire sortir de l'église... un si grand bruit qu'il ressemblait fort à une sédition ". (7) On dut cesser la procédure. Après les vèpres Thomas Morphy renouvela ses intrigues, mais ne réussit à rien. La soirée fut plus calme, et le recteur de Ploemeur se contenta de faire opposition " aux actes délibératifs " qui avaient été rédigés et se retira " sans vouloir signer ".

Le contrat avec le Roi, fut passé le mardi 20 mars, jour où l'évêque visita l'église et délimita le terrain de la paroisse, en oubliant d'y englober les faubourgs présents ou à venir. Les 21 et 22, de huit heures du matin à sept heures du soir, l'évêque se consacra à l'enquête, et regagna sa cathédrale le 23. (8)

Tout semblait réglé. L'avocat Nouët, procureur-général du conseil des prises, chargé d'éclairer Pontchartrain et Clairambault découvrit plusieurs vices de forme dans la procédure suivie. Tout était à refaire. Cette fois le recteur se montra d'une grande correction et se borna à faire appel de la décision de l'assemblée, le 24 juin 1708 devant le Parlement de Bretagne et même la Cour de Rome, sans succès.

Le 18 février 1709 " François d'Argouges, par la grâce de Dieu et la permission du Saint Siège apostolique, évêque de Vannes, conseiller du Roi en ses conseils " fonda la paroisse de Lorient. Les lettres patentes en furent données au mois de mars à Versailles et enregistrées en avril au Parlement et à la Chambre des Comptes de Bretagne. (9)

Le Choix d'un Recteur.

Il fallait trouver un recteur. Sur une liste de candidats présentés par l'évêque, on pensa prendre l'abbé Périer, chapelain des Ursulines de Pontivy, qui avait été aumônier de la Compagnie des Indes Orientales et était aumônier adjoint de la Marine, mais ce prêtre était "trop usé", on pensa à l'abbé Coalan, précepteur dans une famille port-louisienne, mais il ne savait pas le breton, on refusa la candidature inattendue de Thomas Morphy, poussé par le châtelain du Ter. Le roi désigna "le sieur le Livec, prêtre d'Auray, homme d'environ trente ans, de famille honnête et de considération, il jouit d'environ 1.000 livres de rente de patrimoine, laquelle rente il donne toute aux pauvres; il sait la langue bretonne, est savant théologien et bon prédicateur, d'une vie et de mœurs irréprochables et qu'on croit aller jusqu'à la sainteté. Il y a quelque délicatesse dans sa santé et dans son tempérament mais son zèle y suppléera toujours". (10) Il fut installé le 17 avril 1709, sans incident bien qu'on ait craint jusqu'au dernier moment que le recteur de Ploemeur ne vint " faire du désordre ou insulter le sieur Le Livec ". La troupe avait été alertée et n'eut pas à intervenir.

Notes sur le Chapitre.

(1,2,3,5,6,7,8) Marine B3 109,113,117,129,137,147,148,159

(1,2,5) Arch Min Colonies C 2

(4,9 et 10) Arch. Arsen. Lorient 1 E 4,9,10,14 et E 15

LE PREMIER TRIBUNAL.

Au point de vue juridique, la situation de Lorient était en 1709 singulière.

La terre du Faouédic sur laquelle on avait bâti la ville de Lorient relevait des " seigneurs de la Rochemoisan, Tréfaven et Kerrien " qui y faisaient exercer leur juridiction. Les seigneurs ne pouvant prendre part aux actes de leur propre justice devaient nommer des juges seigneuriaux. Le Faouédic dépendait du Sénéchal de Pont-Scorff en la haute ville qui appartenait au Prince de Guémené. C'était devant sa juridiction qu'étaient portées les affaires criminelles et civiles survenant dans son fief.

La Compagnie des Indes Orientales installée dans l'Enclos relevait directement du Roi et, par suite de la juridiction du sénéchal d'Hennebont.

Lorient ne manquait donc pas de juges mais ils résidaient loin. La nécessité fit adopter une juridiction d'urgence, celle du Commissaire-Ordonnateur et du prévôt de la marine, s'exerçant dedans et en dehors de l'Enclos. Les interventions dans le bourg de Lorient provoquèrent des réclamations du prince de Guémené, qui se plaignit d'usurpation de pouvoirs. Le Roi consulté admit que le Commissaire ordonnateur pouvait " mettre un habitant en prison pour quelques jours et luy faire demander pardon, et quand cela ne suffit pas et que les parties ne veulent pas s'en contenter, il n'y a qu'à les laisser poursuivre par les voyes ordinaires".

Clairambault face à cette solution bâtarde et contestée, aidé par les Lorientais réussit après des démarches à faire établir un tribunal à Lorient. Le 20 octobre 1710, survint un événement qui précipita la décision souhaitée. Le tabernacle de l'église paroissiale fut volé. Les deux ciboires et les hosties avaient disparu. Les recherches firent découvrir que ce sacrilège avait été commis par un matelot génois nommé Giacome Grapallo, il avoua son crime et fit connaître l'endroit où il avait enterré les vases sacrés. Traduit devant le tribunal de la sénéchaussée d'Hennebont il fut condamné à subir un supplice affreux atténué par le Parlement de Rennes, "estre pris et mené teste et pieds nus et en chemise, tenant es mains une torche de cire ardente du poids de deux livres, vis à vis de la principale porte de l'église paroissiale de Saint Louis et là à genoux reconnaître son crime, en demander pardon à Dieu, au Roy et à la justice et ensuite conduit par l'exécuteur au lieu où la potence sera plantée, y estre pendu et étranglé jusqu'à extermination de vie, son corps mort sera brûlé et les cendres jetées au vent".

L'évêque de Vannes décida qu'il serait élevé une croix sur le lieu où les vases avaient été trouvés, sur la demande qui fut adressée à Paris, le Roi voulut bien accorder la somme nécessaire pour l'érection de ce monument expiatoire. L'inscription fut demandée à l'Académie des inscriptions et rédigée par elle. Elle fut inscrite sur trois côtés du monument, en latin, en français et en breton.

" Cette croix a été posée en 1711, par l'ordre de Louis Le Grand, en réparation du sacrilège commis la nuit du 19 au 20 octobre 1710, par un matelot génois qui, ayant volé deux ciboires dans l'église paroissiale de Lorient, les enterra en ce lieu et fut brûlé le 5 février 1711, en exécution de l'arrêté du Parlement de Bretagne du 21 janvier 1711 ".

Cette dernière partie de l'inscription fut sans doute modifiée, car Grapallo, en appela au Parlement et le jugement fut réformé, quant à la peine, il fut condamné à être pendu et fut exécuté à Lorient. Ce monument fut élevé près de la Perrière à Colin où Grapallo avait enterré les vases sacrés.

On voulait des juges à Lorient.

La solution idéale aurait été pour le Roi " d'acheter la seigneurie de ce lieu et d'en faire réunir la justice à celle d'Hennebont " mais le prince de Guémené ne voulait pas la vendre et le Roi ne disposait pas d'argent pour l'acheter.

Alors le Roi, fit connaître que " Monsieur de Guémené ne demandait pas mieux que d'envoyer des juges de Pont-Scorff résider à Lorient ". Le général des paroissiens et habitants de la ville et port de Lorient réclama au Roi qu'elle voulut bien faire dresser un auditoire et une prison et obliger un de ses juges à Pont Scorff de faire sa résidence au dit lieu de Lorient avec un substitut du procureur d'office et un commis pour le greffe ".

Une assemblée dissidente de notables demanda " non l'installation des juges à demeure, mais l'institution d'une audience tous les samedis de chaque semaine ".

Quant au Prince de Guémené en février 1710 il estima nécessaire de faire régulariser l'institution de cette juridiction démembrée de celle de Pont Scorff par les lettres patentes de Sa Majesté. Celles-ci furent expédiées en novembre 1710. Lorient fut détaché de l'ancienne cour de la Roche Moisan, et les nouvelles charges furent confiées aux magistrats de Pont-Scorff.

L'établissement de la justice ne se fit que très lentement. Pontchartrain mit à la disposition des nouveaux juges le bureau de la prévôté maritime. Le 22 mai 1713, les juges vinrent aménager leur auditoire et la première audience n'eut lieu que le 10 juin. Seulement les magistrats seigneuriaux regagnèrent leur campagne, et restèrent parfois jusqu'à trois semaines sans bouger. Les désordres continuèrent et l'ordonnateur recommença à faire agir son prévôt. (1)

Note sur le Chapitre.

(1) Marine B 3 213.222, 230. Arch. Arsen. Lorient 1 E 16 et

FOIRES ET MARCHES.

La nécessité de l'approvisionnement fit établir un marché " le jour de samedi, les paysans des environs de Lorient avaient coutume d'y apporter leurs denrées ". Faut d'autorisation le marché fut clandestin et mal achalandé. Le jeu de l'offre et de la demande détermina des cours très élevés au point que le pain fut hors de prix. Les lettres patentes de 1710 dans leur préambule relatèrent: " Le bourg de Lorient en notre province de Bretagne contient plusieurs familles très pauvres dont la nécessité est si grande qu'elle les met hors d'état d'accepter présentement le blé nécessaire pour leur subsistance, parce qu'il s'y vend cent sols le minot de seigle pendant qu'à Hennebont et autres villes circonvoisines, il ne se vend qu'un escu ".

Les Lorientais ne purent aller s'approvisionner dans les marchés environnants, "étant presque tous charpentiers, calfats ou autres artisans, et ne pouvant très difficilement quitter leur travail pour aller dans les villes voisines y acheter le blé nécessaire pour leur nourriture ".

Seul le Roi pouvait établir la création de marchés.

Une requête rédigée par des notables lui fut adressée par Clairambault, en mai 1709. Elle fut renvoyée au subdélégué de l'Intendant à Hennebont, qui donna un avis favorable à l'établissement d'un marché hebdomadaire à Lorient, le lundi. Les habitants de Lorient protestèrent contre ce jour et écrivirent à Pontchartrain un mémoire pour " le supplier très humblement de leur accorder ce marché pour le samedi de chaque semaine, parce que celui d'Hennebont est le jeudi, celui de Quimperlay le vendredi, celui de Pontivy le lundy ".

Les lettres patentes étaient prêtes, quand le prince de Guéméné se plaignit de ne pas avoir été consulté. Acquis à la création d'un marché hebdomadaire, il donna son assentiment et proposa même de prévoir l'établissement de foires et de bâtir des halles, s'engageant à " ne lever ny percevoir aucuns droits dans lesdits foires et marchés, voulant contribuer autant qu'il dépend de luy à l'agrandissement dudit bourg et au soulagement de ses habitants ".

Les habitants firent une nouvelle requête en octobre réclamant un marché le samedi et quatre foires par an.

Les lettres patentes furent expédiées en novembre 1710.

Elles stipulaient " la création, l'érection et l'établissement de trois foires par chacun an, la première le lundy après le dimanche des Rameaux, la deuxième le dix huit juin et la troisième le vingt cinq septembre, pour durer pendant deux jours chacune ". D'un marché pour estre tenu le lundy de chaque semaine perpétuellement et à toujours ".

Le roi voulait qu'il fût " loisible aux dits habitants de faire construire et édifier audit bourg, halles, bancs et étaux nécessaires pour les marchands et pour la sûreté et conservation de leurs marchandises ".

Ces privilèges furent accordés sous deux conditions principales: " Pourvu qu'à quatre lieues à la ronde dudit bourg, il n'y ait aux dits jours autres foires ni marchés auxquels ces présentes puissent nuire ni préjudicier, et qu'elles n'eschent aux jours de festes solennelles et d'apostres, auquel cas ils seront remis au lendemain ".

LA COMPAGNIE DES INDES DE LAW.

Les affaires de la Compagnie des Indes Orientales étaient moins considérables, mais non sans quelque importance, puisqu'au mois de juillet 1714 "La flotte des Indes vient d'arriver au Port-Louis avec des marchandises pour une valeur de dix millions"(1). De plus les armements des Compagnies de la mer du Sud, du Canada, de Saint Domingue, du Sénégal, de l'Assiente entretenaient à Lorient un mouvement d'affaires.

Law pour appuyer ses entreprises financières sur quelque chose de plausible avait créé la compagnie d'Occident, appelée aussi compagnie du Mississipi. Cette Compagnie d'Occident comprenait les compagnies du Canada, du Commerce des Côtes d'Afrique, du Sénégal, de Guinée qui après avoir vécu de cette dénomination, de 1685 à 1702, avait sous le nom de Compagnie de l'Assiente, existée de 1702 à 1713, enfin le privilège exclusif de la vente du café de Moka et de l'île de Bourbon. C'est à cette puissante réunion que fut jointe par arrêt du conseil du 17 juin 1719, la Compagnie des Indes Orientales ainsi que la Compagnie de Chine. C'était par le fait, la presque universalité du commerce français.

De ce moment, le port de Lorient n'était plus trop grand pour un développement aussi immense; la cessation de la guerre enlevait de l'importance à l'arsenal, et la Compagnie obtint qu'on lui en remit l'entière disposition. Ce ne fut pas sans quelque hésitation que cet abandon eut lieu.

Le 28 juin 1719, Louis XV, ayant "réuni la Compagnie d'Occident celles des Indes et de la Chine, par édit du mois de mai", résolut de remettre à la nouvelle société "les établissements qui appartenaient à l'ancienne à l'Orient, et même ceux que Louis XIV avait fait faire pour son service".

Le 10 février 1720 eut lieu la remise générale des magasins et des chantiers de Lorient au directeur de la Nouvelle Compagnie des Indes de Rigby, par l'ordonnateur du port Charles de Clairambault, qui partit pour le Port-Louis avec son état major.

La Compagnie s'installa dès l'automne, et brusquement la vie trépidante succéda à la vie ralentie. On construisit, on arma des navires pour les Indes et pour la Chine. Les marchandises s'entassèrent dans les magasins.

La Compagnie résista à l'effondrement du Système de Law en 1720. L'élan était donné, la Compagnie fut sauvée.

LE SIEGE DES VENTES DE LA COMPAGNIE.

La Compagnie mit beaucoup de faste dans ses entreprises, ses actionnaires en recueillirent peu de fruit, mais le gouvernement les indemnisa par la concession de la ferme des tabacs et le privilège des loteries.

Les ventes eurent lieu d'abord à Nantes, puis l'on songea à les faire au Port-Louis, mais en 1732, La Compagnie des Indes, lasse des problèmes entraînés par le transport des marchandises de Lorient à Nantes, décida de transférer le lieu des ventes à l'endroit du débarquement, ce fut Lorient qui l'emporta.

La paix nécessaire au grand commerce favorisant la régularité des voyages assura la prospérité de la Compagnie et celle de Lorient.

La Compagnie voulut augmenter son prestige en élevant dans les chantiers des bâtiments majestueux. Elle s'adressa pour les édifier au contrôleur général des Bâtiments du Roi, l'architecte Jacques Charles Gabriel. Il fallait de toute urgence construire des magasins, une salle des ventes et un hôtel pour les directeurs des ventes.

Gabriel se fit aider par l'architecte de la Compagnie Louis de Saint Pierre, et par trois entrepreneurs, Villette, Raymond et Gervais Guillois qui commencèrent leurs travaux en juillet 1732.(2) Les carrières furent choisies en bordure du Scorff. Cent trente hommes furent employés sur les chantiers, tandis que cinquante carriers s'occupèrent de tailler les blocs de granit. Si les ouvriers étaient consciencieux ils ne se pressèrent guère et les Directeurs écrivaient qu'ils étaient "d'une lenteur à faire tourner la cervelle"(3)

La première pierre du Magasin des Ventes fut posée le 1er septembre 1733. Cette pierre destinée à recevoir des médailles frappées à l'effigie de Louis XV fut placée avec solennité sur un chariot peint en vert en signe d'espérance et la compagnie d'infanterie du port disposée tout autour.

La cérémonie fut imposante, à onze heures trois coups de canon donnèrent le signal du départ. Le cortège était composé de quatre mousquetaires, de quatre trompettes qui ne cessèrent de jouer de leurs instruments, de deux cents maçons ou tailleurs de pierre qui suivaient, deux par deux, un outil à la main, précédés de musettes et de tambours.

Six hommes habillés à la chinoise traînaient le chariot. La pierre était ornée d'un rameau d'où pendaient, avec des rubans, un compas, une règle et un niveau garnis d'argent. A côté du chariot, six hommes vêtus de vert, en sandales et bonnets de velours, avec une plaque d'argent aux armes de la Compagnie des Indes sur le coude, portaient chacun un levier peint en vert.

La compagnie d'infanterie de Marine commandée par le chevalier de Rome s'avancit ensuite, suivie de dix violons, basses et hautbois. Deux hommes, habillés de vert comme les précédents, portaient un léger brancart également peint en vert et couvert d'un tapis brodé des Indes sur lequel un bassin d'argent contenait les médailles et la plaque de cuivre envoyées de Paris par les Directeurs. Le tout était recouvert d'un voile couleur de feu et d'argent. A côté, marchaient les sieurs du Manoir et de Valarmé portant à la main la truelle et le marteau.

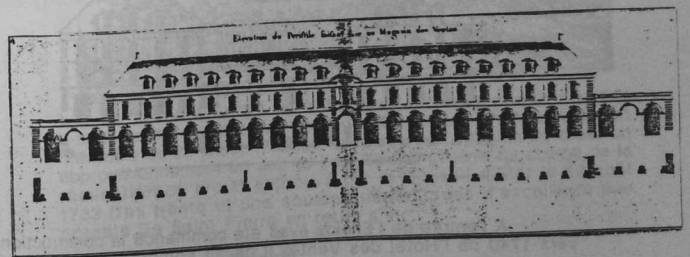
Les autorités fermaient la marche. On remarquait au premier rang : François Burin de Ricquebourg, lieutenant de roi au Port-Louis, Claude-Pierre Aubert de Vincelles et Jean de Marias, commandant et commissaire ordonnateur de la Marine au Port-Louis, Charles Bréart de Boisanger, sénéchal d'Hennebont, le lieutenant de vaisseau de la Roche-Coëtlogon, Jean de Verney, major et commandant de la ville de Lorient, suivis du directeur et de tous les officiers de la Compagnie des Indes.

Le cortège se rendit à l'aile nord des Magasins, à l'encoignure droite, vers la cour. Là, ayant pris un tablier de damas vert garni de dentelle et frange d'or avec des brodequins semblables qui lui furent présentés par l'ingénieur Louis de Saint Pierre et par l'entrepreneur Gervais Guillois, Jacques Duval, seigneur d'Espréménil, directeur de la Compagnie des Indes à Lorient, fit descendre une pierre, ouvrit la boîte et fit voir au public quatre médailles d'argent et huit de bronze sur lesquelles figuraient l'effigie du Roi en relief et la légende Ludovicus XV Rex Christianissimus. Au revers, une corne d'abondance et un caducée passé en sautoir étaient entourés de ces mots : Jungendis ampliori et facilliori commercio gentibus, emporium hoc a fundamentis extruxit Societas Indiarum Gallica MDCCXXXIII. D'Espréménil plaça les médailles dans leur boîte entre deux couches de satin bleu, mit la boîte elle-même dans une autre de plomb qu'il fit souder et qu'il incrusta dans la pierre préparée à cet effet. Sur la plaque de cuivre avait été marqué : Du règne de Louis XV, l'an MDCCXXXIII, le 1er septembre, sous le ministère de Messire Philbert Orry, conseiller d'Etat ordinaire et au Conseil royal, contrôleur général des Finances; étant syndics de la Compagnie des Indes: Messieurs Louis Henry Brimon de Coligny, chevalier, Pierre Saintard, directeurs; Messieurs François Castanier, écuyer, Louis Boivin d'Hardancourt, écuyer, Georges Godeheu, chevalier de l'ordre de Saint Michel, Vincent Pierre Fromaget, écuyer, Pierre Cavalier,

Jacques Duval, écuyer, seigneur d'Espréménil, Lérît et autres lieux, chevalier de l'ordre du Roi de Saint Michel, Directeur de la Compagnie des Indes, commandant en ce port de Lorient, a été chargé de déposer les médailles dans les fondements de ces magasins qu'elle a fait édifier sur les plans, profils et élévations qu'en a donné M. Gabriel, chevalier de Saint Michel, contrôleur général des bâtiments du Roi, son architecte ordinaire et premier ingénieur des Ponts et Chaussées du Royaume, sous la conduite du sieur Louis de Saint Pierre, inspecteur des Bâtiments du Roi au château de Versailles, ingénieur et architecte de la Compagnie des Indes, étant les sieurs Guillois, Vilette et Raymond, adjudicataires des dits ouvrages et entrepreneurs des bâtiments de S.M.

Solennellement Gervais Guillois passa la truelle et le marteau d'argent à Louis de Saint Pierre qui les remit à Jacques d'Espréménil. Le Directeur étendit le ciment et, s'aidant de la règle et du niveau, posa la pierre de clôture tandis qu'on criait "Vive Le Roi !" et qu'une salve de douze coups de canon partait de la batterie Dauphine, suivie de trois salves de mousqueterie puis de vingt et un nouveaux coups de canon (4)

Les Magasins des ventes servaient au dépôt des étoffes à la pièce jusqu'au moment de leur mise en vente. Ils formaient, autour d'une vaste cour, quatre corps de logis imposants couverts au rez de chaussée et au premier étage par deux rangs de voûtes d'arêtes dont les piliers et les arcades étaient appareillés en pierres de taille. Ces magasins étaient entourés de constructions plus basses, distribuées en petits entrepôts particuliers pour les commerçants accourus aux ventes.

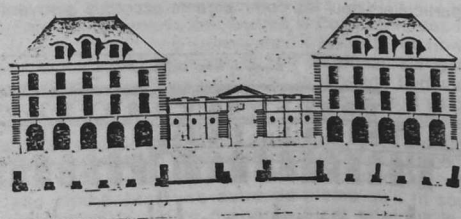


Le long du Scorff régnait un péristyle qui ne fut jamais terminé. Il devait présenter de chaque côté d'une importante entrée, une suite de dix arcades, quatre seulement furent édifiées.

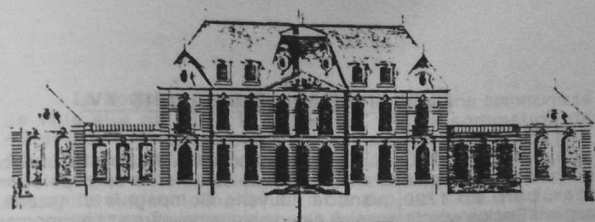
D'autres édifices, avaient été prévus et Gervais Guillois en avait dessiné les plans. On projetait un hôtel pour les directeurs, un logement pour les employés des ventes, un magasin pour l'Artillerie, une corderie, des écuries, des casernes, un entrepôt pour les vivres qui ne furent jamais exécutés.



En 1752, la construction du Magasin des Armements et des Désarmements était en cours. Les salles étaient disposées autour de deux cours successives et d'une avant-cour dite de la Tonnellerie. C'était un très beau bâtiment avec face au port, deux pavillons très sobres, à arcades, qui encadraient un mur couronné de balustres et percé en son milieu d'une porte à fronton triangulaire.

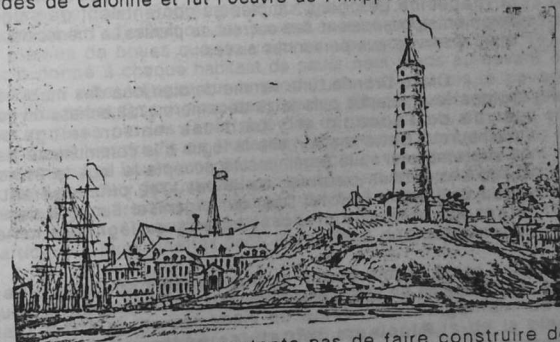


A l'entrée de l'Enclos avait été commencée la construction vers 1740 de l'Hôtel des Ventes. Il devait comprendre un grand corps de logis central entre deux ailes. Seules les ailes furent bâties. Leurs façades étaient harmonieuses, percées de hautes fenêtres couronnées de lucarnes variées. Devant elles, le Champ de manoeuvres des troupes de la Compagnie.



Plantée de tilleuls cette place était longée à l'ouest par la Corderie et bornée au nord par le Mur des Quinconces qui soutenait une terrasse à balustres ombragée d'ormes, appelée le Bois d'Amour.

Sur le tertre, au milieu des Bosquets se dressait la Tour de la Découverte. Cette tour fut bâtie, pour la première fois de 1737 à 1744, détruite par la foudre en 1751 elle fut rebâtie et foudroyée à nouveau en 1784. La dernière date de la Compagnie des Indes de Calonne et fut l'oeuvre de Philippe Guillois.



Gabriel ne se contenta pas de faire construire des magasins de vente et un hôtel des Directeurs. Il choisit dans un mémoire du 28 juillet 1732, les fontaines susceptibles de créer un approvisionnement en eau du port. De Saint Pierre fut chargé de la réalisation du projet, approuvé par le Conseil d'Etat le 22 août 1733. Des trente et une sources dénombrées d'excellente eau potable, De Saint Pierre en retint six.

Notes du Chapitre.

(1) Mémoires de Saint-Simon.

(2,3,4) Arch. des Colonies C 2

LA VIEILLE VILLE DE LOUIS XV.

A la fin du règne de Louis XIV, le bourg de Lorient était dans une grande misère, et près du tiers de sa population était parti. En 1720, quand la nouvelle Compagnie s'installa dans l'Enclos, elle fit appel à de nombreux ouvriers, et l'on recommença à construire des chaumières à des endroits réservés pour les rues (1).

Lorsqu'en 1732, la Compagnie décida de faire ses ventes à Lorient, la ville était devenue un " grand bourg de quinze mille âmes " où tout un " peuple ramassé des quatre coins du royaume " vivait généralement sous le chaume, dans une " boue infinie " (2).

Dans de telles conditions d'existence, la mortalité infantile était importante. Peu de personnes pouvaient recourir à la médecine. Les gens simples se contentaient de saignées, de lavements, possédaient des secrets de plantes. La médecine coûteuse était réservée aux personnes aisées.

Claire Droneau, une femme de bien, loua des maisons où elle soigna les malades, puis le 15 décembre 1728, acheta un terrain de la rue du Faouédic et y bâtit une maison refuge pour les malheureux. Cette maison, elle la légua à la communauté de ville le 8 septembre 1740, la communauté accepta le legs le 21 novembre 1740. Les lettres patentes de juillet 1742 officialisèrent l'Hôtel Dieu de Lorient. L'Hôtel Dieu dut organiser l'accueil des enfants " tant exposés que proposés, bâtards ou légitimes, mineurs ou abandonnés " (3).

Lorient voulut prendre rang parmi les villes, et la demande en fut adressée au Roi.

Plusieurs tentatives avaient été faites. Sur la présentation de M. Riquebourg, les bourgeois et habitants de Lorient, rassemblés le 19 novembre 1724, prièrent le sieur Léger de Kermélo, chevalier des ordres royaux et militaires de Notre Dame du Mont Carmel et de Saint Lazare, lieutenant garde-côte de la capitainerie de Lorient, de vouloir bien être leur maire et syndic, ce qu'il accepta. Cette nomination fut ratifiée par le général de la paroisse, le 14 janvier 1725.

Le 9 septembre 1728, Jean de Verney fut nommé pour trois ans, major du bourg de Lorient.

La Compagnie sentit la nécessité de créer une communauté de ville, elle obtint le 12 septembre 1736, la nomination de magistrats provisoires. Ces premiers fonctionnaires furent MM. Pérault, maire, de Montigny, procureur du roi, Droneau, greffier. Puis elle réussit à obtenir des lettres patentes pour l'érection du bourg de Lorient en cité, au mois de juin 1738, qui furent enregistrées au Parlement le 11 août de la même année; les charges appartenaient à la Compagnie, elle en faisait la finance, les nominations avaient lieu sur la présentation des directeurs. Les réunions eurent lieu au domicile d'Etienne Pérault, dont la maison portait un panonceau spécial.

Les premiers magistrats définitifs furent: MM. Pérault, maire, de Montigny, procureur du roi, de Monistrol, lieutenant de maire, Droneau, greffier. Leurs premiers soucis furent de fixer les limites de la banlieue. Elles comprenaient les villages de Kernel, Kerlin, la Villeneuve, Calvin, Bodremen et la totalité de Kerentrec'h, puis de procéder à l'adjudication des pavés. Les rues étaient " si gâtées et si pleines de boues que les voitures n'en pouvaient sortir " (4). Il fut ordonné à chaque habitant de paver neuf pieds au devant de soi, et la ville adjugea, sur le produit de ses octrois, le pavage des chaussées. On prit aussi des mesures d'hygiène: défense de jeter des ordures par les fenêtres, ordre de balayer devant chez soi mardis et vendredis, de ramasser les ordures contre le mur le lendemain. Les boues amoncelées dégradèrent les pavés, exalèrent au soleil une odeur épouvantable, et favorisèrent les épidémies. On les déposa derrière l'hôpital qui les vendit 6 sous la charretée. On évita que les bouchers n'aillent jeter leur " curaille ", les particuliers leurs tinettes, dans le ruisseau du Faouédic.

Jean de Verney, major qui commandait la place lutta pour que l'on respectât les alignements du plan de Robelin. Il fut aidé dans cette tâche par Louis de Saint Pierre ingénieur de la Compagnie. Ils rectifièrent, en 1733, les contours de la place Dauphine à proximité de l'église Saint-Louis, et plus de quarante beaux immeubles furent construits cette année-là.

Louis de Saint Pierre se proposa de modifier le plan établi par Robelin mais l'ingénieur en chef Pierre Chartier obtint que le nouveau directeur des Fortifications de Bretagne, Thomas Dumains, sieur de Roudoumeur dressa lui-même un nouveau plan avec le concours de deux ingénieurs Jacques Aubert de la Ferrière de Vincelles et Pierre-Henry Quatresols de Marolles (5).

Le plan de Dumains, daté du 22 avril 1735, respecta dans ses grandes lignes le projet de Robelin. Il prévoyait une longue place entre l'église Saint Louis et la mer, qui fut tracée, en 1736, sur des terrains achetés aux sieurs Pierre Verger et Michel Ferrand, et reçut le nom du Directeur de la Compagnie des Indes, Jacques d'Espréménil.

Une lutte commença contre " les maisons de paille " nombreuses et entassées qui étaient source de danger, les incendies étant continuels. Le Roi avait approuvé en 1714 la demande de Langlade de n'autoriser à Lorient que des bâtiments de pierre, ardoise et tuile, ce règlement était resté lettre morte.

Un arrêt du Conseil d'Etat renouvela la défense en décembre 1730 et interdit de réparer les toits de chaume. En 1734, il restait deux cent quarante deux maisons de paille dans la ville et soixante dans l'Enclos (6). Pour exécuter le plan de Dumains on expropria bon nombre de maisons.

Louis de Saint Pierre, chargé d'entourer la ville d'une muraille défensive, ne respecta pas le projet du Directeur des Fortifications qui prévoyait des remparts circulaires. Il modifia ainsi le tracé des rues, encore non bâties, qui rayonnaient autour d'une vaste place carrée prévue à l'ouest de la ville et nommée La Plaine. Il établit le plan nécessité par ces changements.



Page 62

Ce ne fut pas sans résistance de la part des négociants que Lorient fut fortifiée. On écrit à ce sujet " Le projet de fortifier l'Orient ou de l'anéantir est une seule et même chose". (7)

La Compagnie, fit exécuter en septembre 1740 quelques retranchements par les soins de Louis de Saint Pierre. Quatresols de Marolles ingénieur en chef au Port-Louis les jugea "très mauvais", mais la Compagnie étant toute puissante de Saint Pierre continua ses travaux. Il édifia en 1744, un petit mur de clôture crénelé, présentant trois grandes courtines avec une tourelle ronde à chacun des deux angles saillants.

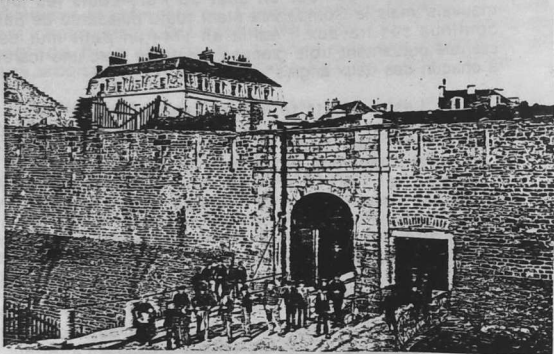
Les remparts fermèrent la ville juste à temps pour en imposer au général Sinclair dont les troupes débarquées fin septembre 1746 dans la baie du Pouldu vinrent assiéger Lorient, entrepôt des Indes rival de Londres. Avant de donner l'assaut les anglais voulurent bombarder la ville et l'incendier. Cette canonnade fit perdre la tête au commandement français qui décida de capituler. Il se rendit vers le camp anglais pour porter les clés de la ville, mais ne trouva personne. Une tempête avait obligé l'ennemi à lever le siège. Estimant que la Providence avait sauvé la ville, on institua pour rendre grâce, la Fête de la Victoire.

Amédée François Frézier, directeur des Fortifications de Bretagne, conserva le mur de 1744. Il dressa, à l'intérieur, derrière le mur, un terrassement formé d'un parapet avec sa banquette et son terre-plein et éleva en 1747, deux bastions en maçonnerie aux deux extrémités de l'ouvrage, l'un sur le ruisseau du Faouédic, l'autre sur l'anse du Scorff. Deux autres bastions, détachés et en terre, couvrirent les angles de la place. Devant les courtines, on fit trois tenailles, et devant les portes d'Hennebont et de Ploemeur, deux demi-lunes.



Page 63

La porte d'Hennebont fut conçue " en forme d'arc de triomphe à trois baies". On entoura tout le retranchement d'un chemin couvert et pour en protéger les deux extrémités, mal flanquées, on établit deux lunettes, l'une à Kerlin, l'autre au Blanc.



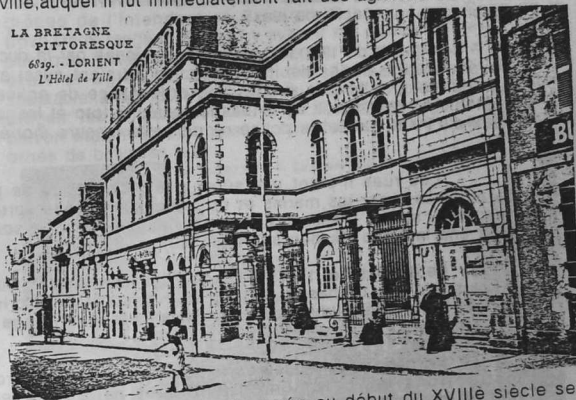
En 1751, Frézier déplaça la porte de Ploermeur et créa une place semi circulaire qui fit pendant à la place du Morbihan.



91. LORIENT. - Place du Morbihan - Rues du Morbihan et Victor Massé

Le 11 avril 1752, la ville de Lorient acheta pour la somme de 30.000 livres la maison de la famille Cabot, comme hôtel de ville, auquel il fut immédiatement fait des agrandissements.

LA BRETAGNE
PITTORESQUE
63¹⁹. - LORIENT
L'Hôtel de Ville



La ville de Lorient née au début du XVIII^e siècle se bâtissait au cours du règne de Louis XV.

" Les maisons qui bordaient les rues comprenaient de un à trois étages, séparés parfois par des bandeaux de granit; elles avaient des combles assez élevés où s'ouvraient des lucarnes de bois. Les fenêtres, primitivement composées d'un assemblage de petits carreaux, étaient entourées d'une bordure de pierre qui ressortait en gris sur le crépi blanchâtre des murs très épais. Les balcons en ferronnerie étaient rares ". (8)

En 1740, la population s'était accrue, les tavernes et hostelleries pullulaient, encouragées par l'administration des fermes qui y voyait une source de profits. Aux maisons honnêtes se mêlèrent des établissements louches. Les officiers du régiment de Chartres eurent un mal considérable à maintenir leurs troupes et à empêcher les désertions " une quantité de mauvais lieux a envahi le port et la plupart des cabarets donnent à souper et à coucher à nos soldats et matelots avec chacun une fille ". Les hôtels "garnis" de Dubourg, Guillet, Le Clerc... n'avaient pas toujours "une garniture saine" et l'épidémie faisait des ravages chez les marins dont " la moitié au moins sont perdus du mal vénérien ". Le nombre des débits de boissons ne cessa de croître, avec la population qui passaient ses dimanches à la taverne ou au billard.

Pour faire cesser les abus, le duc de Penthièvre, amiral de France et gouverneur de la province, donna des instructions pour puger le port de ses éléments louches, et en 1741 accorda à son valet de chambre Constant le privilège exclusif pour établir un établissement officiel de jeux.

A partir de 1750, le seul privilège donné par le duc étant devenu insuffisant, les débits de boisson offraient aussi à jouer aux cartes, au billard et au loto. Une ordonnance de police du 6 septembre 1783 interdit dans tous les cafés le loto et les jeux de hasard. L'insuffisance de police rendit cette mesure inopérante. (9)

Les rues n'étant pas sûres une ordonnance de police défendit de loger les marins et de leur servir à boire après huit heures du soir, et prescrivit aux personnes qui avaient à sortir de tenir une lanterne allumée à la main (10).

Le 30 octobre 1786, le duc de Penthièvre, interdit une fois de plus les jeux de hasard dans la ville et accorda un privilège exclusif à Antoine Surbled pour donner à jouer. Ce privilège resta lettre morte.

En dehors du jeu, les Lorientais avaient pour source de distractions les cérémonies publiques et les visites de notabilités, comme celle du tzar Paul 1er de Russie et sa femme, en 1782, et les spectacles des baladins ambulants.

En 1751 un nommé Deshayes présenta au procureur du Roi une ordonnance du duc de Penthièvre qui permettait " au sieur Des Hayes chef d'une troupe de comédiens d'ouvrir son théâtre dans toutes les villes de notre gouvernement et d'y représenter des comédies françaises et italiennes après néanmoins avoir fait enregistrer aux greffes des communautés des villes où il se rendra pour ouvrir son théâtre la présente permission ". Le 2 octobre 1751, la communauté de Lorient enregistra le document. (11)

Des représentations dramatiques eurent lieu à Lorient pendant quelques semaines par an à l'époque des ventes de la Compagnie. La nécessité d'une salle de spectacle aménagée devint nécessaire. Un avocat au service du prince de Guémené, Bouguen de Kerdannet venait de faire construire un jeu de boules rue des Bons Enfants. "A défaut de mieux" les comédiens du duc jetèrent leur dévolu sur cette salle. Pendant une quinzaine d'années les troupes de passage à Lorient, jouèrent dans ces locaux. La salle de spectacle de Kerdannet n'étant pas en parfait état, la police la fit partiellement démolir après l'ouragan de 1774 sur plainte des voisins. Un édifice à usage strictement théâtral s'imposait.

La place d'Espréménil qui descendait vers la rade avait été remblayée en 1770 par les pauvres de la ville, et on lui avait donné en 1776 le nom de Cours de la Bove, pour s'attirer les bonnes grâces de l'Intendant de Bretagne, Gaspard Louis Caze de la Bove. Deux rangées d'ormes y avaient été plantées et une fontaine publique installée. Ce cours créé par l'ingénieur Jean Demaille était si agréable que l'on décida d'y bâtir la salle de spectacle, la Comédie. La façade du théâtre, était composée de trois étages: les cinq arcades du rez de chaussée, précédée d'un large perron étaient surmontées de cinq hautes fenêtres aux balcons ornés de balustres. (12)



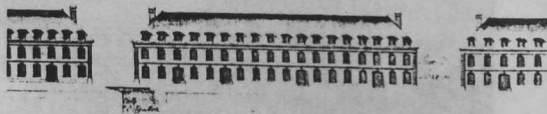
78. LORIENT. — Le Cours de la Bove. Le Théâtre.

Le port était au bas du cours de la Bove. Le plan de Robelin en 1708 ne prévoyait pas de quai le long du ruisseau du Faouédic, mais dès 1711, il avait proposé d'en bâtir un sur les vases qui appartenaient au roi. "Ce quai qui avait plus de trois cents toises de long en ligne droite, serait bordé de magasins marchands comme celui de Toulon et ainsi ce serait le plus beau quai du Royaume (13).

Thomas Dumains en 1735 reprit le projet et figura sur son plan un " quai à faire pour le commerce des habitants " (14) On travailla à partir de 1738, à la partie voisine de la cale Orry et à la cale elle-même. Le prince de Rohan-Guémené consentit le 24 août 1765, à la ville, la concession de toutes les vases situées entre la cale Orry et le moulin du Faouédic (15), sous diverses conditions, dont l'obligation de la commune de faire mettre les armes du prince sur le quai, avec une inscription à côté contenant le don fait à la ville.

Cette médaille fut frappée. Elle représentait d'un côté les macles des Rohan avec la légende: ex dono principis, de l'autre, la ville de Lorient s'appuyant sur un bouclier où étaient les armes de la ville, et présentant de l'autre main un plan où étaient figurés le quai et les vases, dans le lointain était une vue du port, où on reconnaissait la tour aux signaux. Au-dessus était écrit: Orientea civitas aucta 1765. On construisit alors en 1766 et 1767 la cale d'Aiguillon à la hauteur de la rue Poissonnière, puis la cale de Rohan de 1778 à 1781 à la faveur d'un don du prince de 30.000 livres.

La communauté de ville décida que l'on dressa un plan d'ensemble pour toutes les façades du quai. Ce projet fut confié à l'ingénieur Detaille qui le termina le 18 mai 1774. Il imagina sept corps de logis de différentes longueurs mais de même ordonnance. Le projet fut approuvé par le Conseil d'Etat, le 13 février 1777.



On planta deux rangées d'ormes en 1784 sur la promenade du quai d'Aiguillon qui devint le cours des Quais.



L'église Saint Louis dont l'édification avait duré dix sept ans vu l'augmentation de la population entraînait l'obligation de l'agrandir. Le projet en fut adopté le 14 février 1768, et la première pierre en fut posée le 30 juin suivant. Cette reconstruction devait coûter une somme importante, le général de la paroisse en prit la charge, en demandant le 14 août 1768, à contracter un emprunt de 60.000 livres, reconnaissant être en mesure de faire face aux intérêts et à l'amortissement.

La pose de la première pierre donna lieu à une grande cérémonie. Le vicomte Barrin, maréchal de camp, présida le commencement de travaux, au bruit des canons et des vivats, il frappa la première pierre, sous laquelle était placée une longue plaque de bronze portant d'un côté une inscription latine annonçant l'année et le patronage du roi, puis le nom des magistrats en fonctions, de l'autre côté gravés en tête les armes du roi, celle du vicomte de Barrin et sur les côtés et au-dessous, les écussons des ducs et princes, de la ville et de la Compagnie, au bas était écrit: L'an 1768, le 30 juin, la première pierre de cette église a été posée par le roi, représenté par M. le vicomte de Barrin. L'édifice oeuvre de Gervais Guillois avait un ample péristyle, trois nefs séparées par de larges arcades et un chœur à colonnade ionique. Sur la tour de l'église on établit un phare.

Notes du Chapitre.

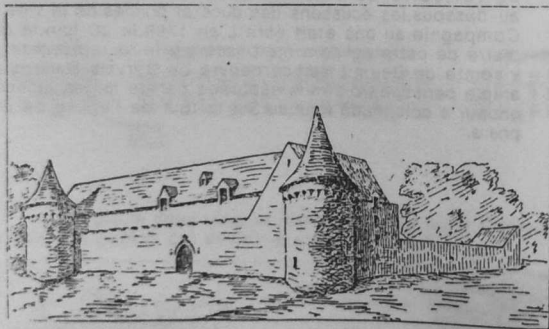
- (1,7) Arch. des Colonies C 2
- (2,5,13) Marine B 3 344,373,198
- (3,4,12,15) Arch. Ville de Lorient.
- (8) H.F. Buffet Les monuments du XVIII^e siècle à Lorient.
- (9,10,11) Arch. Morbihan B 2332
- (14) Arch. Génie

LES HOPITAUX DE LA COMPAGNIE DES INDES.

La première Compagnie des Indes fondée par Colbert ne créa aucun hôpital.

Cependant un hôpital pour les marins était devenu une nécessité, tant était pitoyable le sort des matelots. Le Ministre de la Marine Maurepas écrivit en octobre 1734, au directeur de la Compagnie " Je vois toujours avec peine que non seulement il meurt beaucoup de matelots dans les voyages des Indes, mais encore que presque tous ceux qui reviennent débarquent malades."

La Compagnie se contenta pour servir d'hôpital d'une installation provisoire dans le château de Tréfaven appartenant au prince de Guémené.



Le service médical fut dirigé par Jean Gaultier médecin chef, professeur à la Faculté de Médecine de Nantes, inventeur d'un procédé qui permettait de dessaler l'eau de mer et de la rendre potable. Il quitta le service de la Compagnie en 1722 et ne fut pas remplacé.

Le chirurgien major Antoine Dufay, ancien chirurgien de la Marine Royale, assura la direction de l'hôpital provisoire. Il était assisté par un chirurgien en second Pierre Brossière, remplacé en 1722 par Jean Gougeard. L'hôpital était géré par Du Ponceau écrivain de la Compagnie. Les médicaments étaient fournis par l'ancien apothicaire en chef de l'hôpital de la Marine Royale au Port-Louis, Jacques Cordier.

La Compagnie finit par trouver dans la ville des immeubles situés à l'angle de la rue de Bretagne et de la rue des Prophètes. L'hôpital fut ouvert en 1724. Il était fort exigu 54 mètres sur environ 16 mètres.(1)

Le terrain et les bâtiments furent loués à la Compagnie par M. Dondel. Le prix du loyer fut fixé à 700 livres par an, conformément au bail du 9 avril 1735.(2) L'établissement était insalubre, de part le voisinage immédiat de marécages, et de nombreuses lettres de Maurepas témoignent de ces insuffisances. "Je sais qu'il y a à Lorient un hôpital où le directeur de la Compagnie ne refuse point de recevoir, mais cet établissement n'est nullement commode ni pourvu de tout ce qui est nécessaire pour y recevoir tous ces matelots qui, s'y trouvant mal, préfèrent se rendre chez eux et y meurent faute de secours ". Y eut-il des négligences de chirurgiens on peut le penser "Je suis persuadé que les malades sont traités à l'hôpital avec douceur et humanité, et que vous obligerez les chirurgiens à y faire leurs visites exactement".

Le personnel hospitalier ne fut pas épargné. L'administrateur en 1757 "succomba après cinq jours de maladie que les médecins disent avoir été contractée par le mauvais air dans lequel son zèle l'a plongé". De 1754 à 1760 deux infirmiers aux moins y moururent chaque année, et six en 1755 et 1758. Cette même année ce furent deux aides chirurgiens.(3)

Vers 1753 l'on finit par admettre que cet état de choses ne pouvait plus durer. Des pourparlers furent engagés avec la ville de Lorient, et l'on arriva à un accord ratifié par Louis XV dans les lettres patentes du 24 octobre 1755. Le Roi "autorise la Communauté de la ville de Lorient à céder à la Compagnie des Indes la maison et dépendances de l'Hôtel Dieu à l'effet d'y établir l'hôpital pour les soldats, matelots et ouvriers qui tombent malades à son service. Du prix que la Compagnie donnera des maisons et emplacement de l'Hôtel Dieu la ville pourra non seulement payer celui d'un nouvel emplacement plus commode pour l'Hôtel Dieu, mais remplir les dépenses de la construction de bâtiments convenables à l'hospitalité ".(4)

En 1755, la situation financière de la Compagnie n'étant plus ce qu'elle était en 1724, les pourparlers d'échange avec l'Hôtel Dieu ne purent aboutir. La Compagnie demanda à la ville de réunir son hôpital à l'Hôtel Dieu, administré par les religieuses de la Sagesse, depuis 1759.

Le traité fut signé le 21 décembre 1765.

Ces dispositions ne durèrent que quatre ans. Un arrêt du conseil parut en date du 13 août 1769, par lequel le Roi suspendit les privilèges de la Compagnie des Indes, qui était à bout de ressources, et accorda à tous ses sujets la liberté de naviguer et de commercer au-delà du cap de Bonne-Espérance. L'arrêt ouvrait une nouvelle carrière aux armateurs particuliers, mais les assujettissait à se munir de passeports qui devaient leur être délivrés gratuitement par les administrateurs de la Compagnie des Indes, et les obligeait à faire leur retour dans le port de Lorient, exclusivement à tous autres.

Notes sur le Chapitre.

(1) Arch. du Morbihan

(2,3) Marine Lorient.

LA CESSION DU PORT AU ROI.

Les lendemains de cette date néfaste ne furent pas aussi sombres qu'on l'avait craint. Le Roi acheta toutes les installations de la Compagnie des Indes moyennant 17.500.000 livres tournois. Lorient redevint port de guerre et arsenal royal.

La Compagnie laissait un arsenal "parfaitement organisé", vingt neuf navires longs courriers et deux petits bâtiments Le Curieux et Le Nécessaire, des pontons, des engins de servitude, des petits bateaux de toute sorte.

Le moment de transition fut pénible, il coïncida avec une cherté excessive des grains en 1770. Les ouvriers de la Compagnie furent congédiés, ceux qui furent conservés pour l'entretien, l'armement ou le désarmement des navires ne reçurent pas leurs salaires. De mars 1771 à décembre il fallut leur fournir du pain pour subsister.

L'avenir était sombre, et il s'annonçait semblable pour 1772 quand le ministre de Boynes annonça qu'il allait envoyer à Lorient un plan de navire à exécuter. Cinq jours plus tard il expliquait qu'il s'agissait de deux flûtes de 1200 tx, la Pourvoyeuse et la Consolante. La Pourvoyeuse fut lancée en novembre 1772, elle n'avait pas les caractéristiques d'une flûte. Aussi le programme de l'activité de l'arsenal, qui comportait la mise en chantier de deux autres navires du même type fut annulé et la Consolante poursuivie au ralenti.

Les ouvriers se mirent à la disposition des armateurs pour réparer les ex-bâtiments de la Compagnie qu'ils avaient achetés, ou pour en construire de nouveaux. Il est probable qu'ils n'eurent l'autorisation de se servir de l'arsenal qu'à condition de bâtir des vaisseaux susceptibles de faire la guerre, ce qui arriva à certains vaisseaux qui furent achetés par le Roi.

La Consolante fut lancée le 26 juin 1775 et quitta le port ainsi que la Pourvoyeuse. Elles furent utilisées comme frégates.

L'arsenal ne faisait plus rien et semblait inutile au point qu'il fut convoité par les Régisseurs des poudres. Une partie des ouvriers furent renvoyés, les autres furent employés quinze jours par mois. Des réparations eurent lieu en 1776, sur le Bienaimé, la Victoire et le Triton, et la frégate Iphigénie fut mise en chantier.

Puis par une Ordonnance du 27 septembre 1776, Lorient fut replacé sous la dépendance de Brest à compter du 1er janvier 1777. Cette année là aucun bâtiment neuf ne sortit du port. L'activité se borna aux armements et désarmements, ainsi qu'à la réparation des navires du Roi.

La guerre de 1778 rendit à l'arsenal de Lorient une partie de son importance. La prospérité de la ville continua, prospérité précaire, sans cesse contestée.

PORT FRANCO ET TETE DE LIGNES DES PREMIERS TRANSATLANTIQUES.

En 1782, la guerre cessa. Un arrêt du conseil, du 17 janvier 1783, établit à Lorient le service des paquebots transatlantiques destinés à la correspondance entre la France et l'Amérique. Il s'agissait de petits bâtiments, presque tous ex-prises anglaises, choisis pour leur rapidité, que l'on aménagea à Lorient pour le transport des passagers, la poste et le fret et qui renommés, le Courrier de l'Europe, de l'Amérique, du Port-Louis, de New-York, de Lorient, partirent tous les mois, dès septembre 1783. Leur administration fut confiée au sieur Le Couteux de la Norraye, qui prit sur place un agent, le sieur Mazois. Cette ligne fonctionna avec régularité. Le Courrier du Port-Louis naufragea à son premier voyage. Il fallut adjoindre des paquebots supplémentaires le Sylphe, le Warwick et le Courrier de la Martinique.

Un arrêt du conseil du 14 mai 1784, accorda la franchise de port franc à Lorient, c'est à dire " l'entière liberté de recevoir les navires et les marchandises de toutes les nations et d'exporter toutes espèces de production et de marchandises en exemption de droit, " et lui assigna le rôle de principal intermédiaire entre la France et les nouveaux Etats de l'Amérique. Cette franchise d'abord circonscrite à l'arsenal, fut étendue en décembre à la ville entière. Elle obligea à déterminer les magasins et les terrains qui pouvaient être cédés provisoirement au commerce dans l'enceinte du port.

Le 11 mai 1785, Castries annonça que le nombre des bâtiments assurant la liaison transatlantique était réduit à quatre, et que la tête de ligne était reportée au Havre. Trois paquebots partirent encore de Lorient en juin, septembre et octobre de la même année et six en 1786. Le navire Maréchal de Castries, construit tout exprès à New York pour ce service, vint en premier lieu jusqu'à Lorient avant de se rendre au Havre.

LA COMPAGNIE DE CALONNE.

Un arrêt du conseil du 14 avril 1785, institua une nouvelle Compagnie des Indes.

Cette Compagnie dite de Calonne s'installa le 1er mai 1786 à Lorient à côté de la marine royale. Elle n'était plus cette puissance qui arma des flottes et disputa l'empire des Indes aux Anglais. C'était une grande société commerciale qui avait l'appui du gouvernement, mais avait bien peu des privilèges accordés à la Compagnie de Law.

Cette société s'organisa en neuf départements, sept établis à Paris et deux à Lorient. Ceux de Lorient eurent pour directeurs MM. Périer, Gourlade, Dodun et Bérard.

L'arsenal continua à occuper les établissements du port, l'administration admit seulement à ses quais les bâtiments de la Compagnie. Elle remit à sa disposition, mais temporairement et pour la durée de son privilège, les bâtiments dits de la Compagnie des Indes, dont il fut pris possession le 1er mai 1786, et la salle des ventes à l'entrée du port. Sa direction et ses bureaux furent logés en ville, des maisons furent affermées pour cet usage.

Cette Compagnie ressuscita à Lorient le mouvement et la prospérité commerciale, ses armements furent nombreux. Les ventes de toutes les marchandises apportées par ces navires eurent lieu deux fois l'an et attirèrent des négociants de toute l'Europe. La Compagnie ne se borna pas aux marchandises que lui apportaient ses navires, elle fit faire des achats en Hollande et en Angleterre pour revendre à ses grands marchés annuels.

La Révolution approchait. Les cahiers de doléances réclamèrent la suppression du monopole du commerce des Indes et la franchise du port. La Constituante les supprima en 1790. La Compagnie se constitua en société en commandite et se donna de nouveaux statuts et règlements pour prolonger son existence. Après une lutte inégale, la Compagnie succomba et fut définitivement supprimée par décret du 26 germinal an 1er.

LA LAME DE FOND REVOLUTIONNAIRE.

La Révolution de 1789 fut accueillie avec enthousiasme à Lorient, comme en témoigne "La Feuille Hebdomadaire de l'Orient", périodique qui parut régulièrement à partir du 16 mars 1790. C'était un cahier de 12 à 20 pages qui était dû à la "Dame Beaudoin, imprimeur du Roi et de la Marine de l'Ouest". On y retrouvait un résumé des débats de la Constituante, les discours prononcés lors des cérémonies officielles organisées lors de l'intronisation des nouvelles administrations et lors des prestations de serment imposées aux autorités, ainsi que des nouvelles locales concernant les communes rurales du district.

La population de Lorient en 1789 était composée de hauts fonctionnaires, d'anciens agents de la Compagnie, des chefs des principales maisons de commerce qui étaient pour la plupart des étrangers. Les chefs d'ateliers, les fournisseurs et les officiers des navires affranchis par le travail étaient disposés à accueillir la nouvelle situation que préparaient depuis cinquante ans les abus du pouvoir. Quant à la noblesse des environs elle ne s'était pas mêlée au mouvement industriel de la nouvelle cité. Aussi Lorient adopta dès l'origine les principes que devait développer et sanctionner l'Assemblée Constituante. Un esprit sage et modéré domina constamment la grande majorité des habitants.

Les premières élections eurent lieu dans un esprit de patriotisme et de modération. M. de la Ville-Leroutz, homme sage et intelligent, nommé aux états généraux par Lorient, prit une place honorable dans l'assemblée.

Les charges municipales ayant été supprimées, M. Esnoult Deschâtelets, troisième maire de Lorient, se retira. La commune fut administrée par un comité permanent dont les présidents mensuels furent successivement MM. de Najac, Kerlero-Ducrano, Michel et Lecomte. Le 24 janvier 1790, M. Le Cointe fut élu maire, en même temps, M. Lapotaire fut nommé colonel de la milice nationale, M. Guillois, colonel des volontaires nationaux, M. Augustin Périer, colonel des dragons nationaux, M. Dordelin réunit sous son commandement tous les corps de la garde nationale.

Les choix qui se succédèrent furent faits dans le même esprit. MM. Galabert et Dussaulchoix furent successivement élus maire.

C'est à cette période qu'eut lieu un sinistre événement.

Dans les jours qui suivirent la nouvelle des massacres perpétrés à Paris du 2 au 6 septembre 1792. La rumeur publique accusa le 14 septembre le négociant Gérard, d'avoir fait embarquer des caisses de fusils sur son bateau le Bellone pour armer la Contre-Révolution dans les Iles, et cela malgré l'interdiction formelle du gouvernement d'exporter des armes hors des frontières. Des commissaires envoyés sur le bateau rapportèrent les caisses déclarées à la douane sous le titre de quincaillerie, qui étaient par le fait expédiées pour la traite. L'effervescence se propagea, et l'administration de la commune, pour la propre sûreté de Gérard, dut le faire arrêter, et expédia à cet effet à sa maison de campagne Beysser, major des dragons nationaux. Le détachement mit au moins le double du temps nécessaire pour se rendre auprès de l'inculpé, dans l'espoir que celui-ci prévenu se mettrait à l'abri. Malheureusement, ce fut lui-même qui vint ouvrir, et le détachement ne put se dispenser de l'arrêter.

La foule s'attroupa et poussa des cris de rage devant la Maison Commune. Le conseil prit la résolution de se porter en corps au passage de Saint Christophe, là il plaça le sieur Gérard dans ses rangs, et ce n'est qu'au milieu des plus grands dangers qu'on parvint à le faire entrer dans la prison. Mais la foule continua de réclamer sa victime, et lors d'une relève de la garde elle profita pour envahir la prison et arracher Gérard à ses gardiens. On le poussa sur la place de la Fédération, où une multitude d'hommes, armés de fusils et de haches se précipitèrent sur lui le précipèrent de coups de baïonnettes et le décapitèrent.

La tête et le corps de l'infortuné furent promenés dans les rues. Une horde de forcenés pénétrèrent confusément dans la Maison Commune, jetèrent la tête de la victime dans la cour puis le rassemblement se dissipa de lui-même.

Le lendemain, le conseil décida que les assassins de Gérard seraient poursuivis, ils furent arrêtés sur dénonciation, et le conseil prit des mesures pour le maintien de l'ordre.

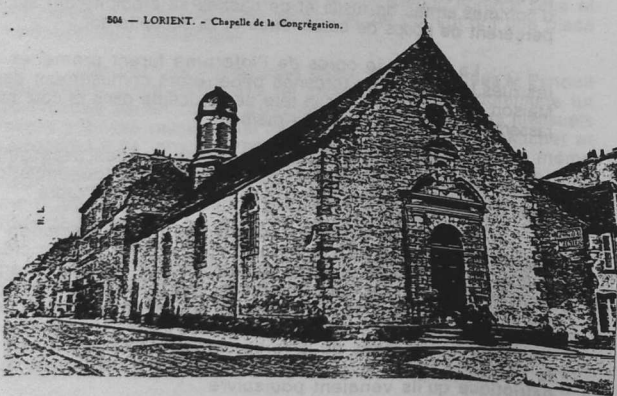
Le 5 juin, la municipalité rédigea une proclamation pour avertir les citoyens de l'ouverture d'un registre pour la création d'une Garde Départementale destinée à aller à Paris protéger la Convention. La force départementale quitta la ville le 18 juin et fut acclamée à son départ. Mais le 7 juillet on rapporta que les autorités locales étaient accusées de Contre-Révolution. Le 23 juillet les jeunes gens de la force départementale revinrent avec la certitude qu'ils avaient été trompés et détournés du but patriotique qu'ils venaient poursuivre.

La conduite de l'administration de Lorient avait été trop franche et trop accentuée. Le 30 juin Billaud de Varennes signala la ville de Lorient pour avoir tenu les représentants du peuple dans l'oppression et le couteau sur la gorge. Le maire indigné qualifia d'imposteur ou de mal instruit le député qui avait tenu de tels propos injurieux, et demanda si l'intention de l'assemblée ne serait pas de relever cette injure faite au civisme et à la sagesse des habitants de Lorient. Il n'en fallait pas tant pour exciter la colère des gouvernants.

Le 31 août 1793, un décret de la Convention mit en état d'arrestation le citoyen maire, Trentinian, et d'autres membres de l'administration sous prétexte de complicité avec l'ennemi extérieur. Le conseil général fut destitué pour avoir participé à l'envoi de la force départementale, et de nombreux notables furent arrêtés.

La nouvelle administration annula tous les certificats de civisme délivrés par les précédentes municipalités. Prieur de la Marne déplaça le tribunal criminel du département de Vannes à Lorient. Il fut installé dans la chapelle de la Congrégation, la fermeture des églises fut demandée. La guillotine fut installée place de la Montagne et trente victimes furent exécutées en 1793 et 1794, dont quinze prêtres réfractaires.

504 — LORIENT. — Chapelle de la Congrégation.



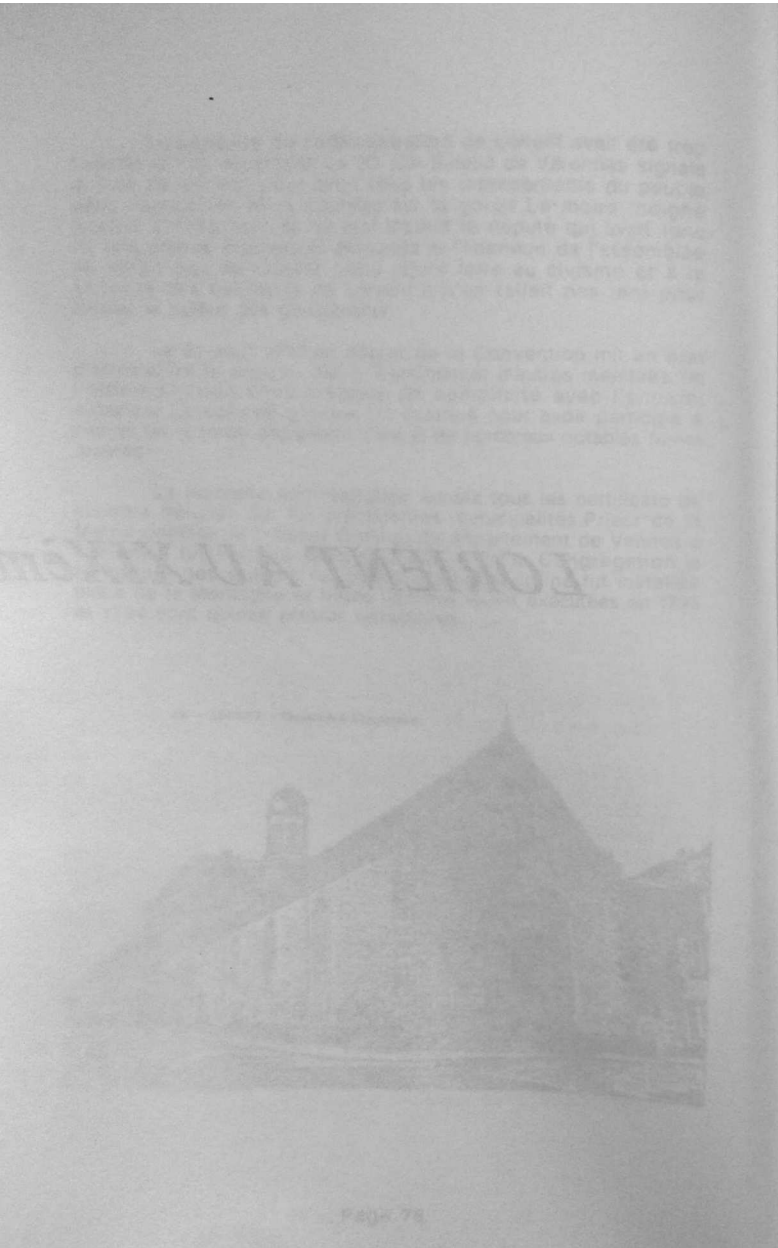
LE BACON LORIENTAIS. *LORIENT AU XIX^{ème}*

Le bacon de Lorient est un produit de la région de Lorient, qui a été produit pendant des siècles. Il est connu pour sa qualité et son goût unique. Le bacon de Lorient est un produit de la région de Lorient, qui a été produit pendant des siècles. Il est connu pour sa qualité et son goût unique.

En 1877, les citoyens de Lorient ont décidé de créer un bacon de Lorient. Ils ont demandé à la Direction des Travaux Publics de leur donner 100 000 F pour la Direction des Travaux Publics. Le bacon de Lorient est un produit de la région de Lorient, qui a été produit pendant des siècles. Il est connu pour sa qualité et son goût unique.

LE REVUE DE L'ACTIVITE LORIENTAISE

Le Comité de l'Activité Lorientaise a été créé en 1877. Il a pour but de promouvoir l'activité lorientaise et de soutenir les initiatives locales. Le Comité de l'Activité Lorientaise a été créé en 1877. Il a pour but de promouvoir l'activité lorientaise et de soutenir les initiatives locales.



Le 10 septembre 1807, Napoléon signe à Fontainebleau un décret qui officialise la création du Comité de Lorient. Le Comité est chargé de surveiller les travaux de reconstruction de la ville et de veiller à ce que les intérêts de la population soient protégés. Le Comité est composé de membres élus par le peuple et de représentants de l'administration. Le Comité se réunit régulièrement et prend des décisions importantes pour la ville. Le Comité est responsable de la reconstruction de la ville et de la mise en place de services publics. Le Comité est également chargé de surveiller les travaux de reconstruction de la ville et de veiller à ce que les intérêts de la population soient protégés. Le Comité est composé de membres élus par le peuple et de représentants de l'administration. Le Comité se réunit régulièrement et prend des décisions importantes pour la ville. Le Comité est responsable de la reconstruction de la ville et de la mise en place de services publics.

LE BAGNE LORIENTAIS.

Le bague de Lorient fut créé sur décision du Comité de Salut public en Frimaire An III et ouvert en Fructidor An IV. Situé au sud du Magasin des Ventes, l'établissement reçut les "droit commun" et les marins condamnés aux fers pour désertion. Les effectifs restèrent inférieurs à 1.000, jusqu'en 1806, de 1807 à 1823, ils furent supérieurs à 1.000 et de 1821 à 1822 le chiffre de 1.800 fut dépassé. Les bagnards constituèrent une main d'oeuvre bon marché. Tous les ouvrages de terrassements, de taille de pierres de déblais, de mines, de manutention furent effectués par les condamnés. Le directeur des Travaux Maritimes se félicita de leur emploi.

En 1823, les criminels de droit commun furent évacués sur Brest et Rochefort, leur départ constitua une perte évaluée à 100.000 F pour la Direction des Travaux. Le bague fut alors réservé exclusivement aux marins et aux militaires condamnés pour insubordination. L'effectif diminua et se situa aux alentours de 600. Ils furent considérés comme des gaspilleurs de matériel, des fraudeurs et des agitateurs par la Direction des Travaux. En 1830 cet établissement fut fermé.

LE REVEIL DE L'ACTIVITE LORIENTAISE.

Le Consulat et l'Empire rétablirent un gouvernement régulier. Dans la nouvelle organisation, Lorient devint le chef-lieu d'un arrondissement et le siège d'une préfecture maritime. Denis Decres fut nommé en qualité de premier Préfet Maritime de Lorient.

Napoléon Ier fut proclamé Empereur des Français en 1804, et la population lorientaise pavoisa avec enthousiasme. 1805 vit la nomination par l'Empereur de l'Amiral Thevenard comme Préfet Maritime.

Le 30 septembre 1807, Napoléon signa à Fontainebleau, le décret créant officiellement la Chambre de Commerce de Lorient. Le Tribunal de Commerce existait déjà depuis 1783, sous le titre de "Juridiction Consulaire" et siégeait dans une salle basse de la Mairie de Lorient. La Chambre de Commerce s'installa tout d'abord dans le même local, puis plus tard occupa après les agrandissements de l'Hôtel de Ville, une salle spécialement aménagée à cet effet.

Elle fut constituée primitivement sous la Présidence du Maire de Lorient qui en fut le "Président né" de droit jusqu'en 1848. Le nombre de ses membres furent fixés à neuf.

En 1808 et en 1814, la Chambre élabora un projet qui revendiquait pour Lorient l'entrepôt de toutes les denrées coloniales. Le 26 novembre 1814 elle fit le projet d'institution d'une franchise. Le 30 janvier 1840, elle échafauda un plan de port transatlantique qu'elle transmit au ministère de la Marine et à la Chambre des députés. Le manque de capitaux nécessaires aux investissements élimina Lorient. Les atouts mis en avant par la Chambre furent ceux du site, cet atout ne fut pas décisif. Il lui fut rétorqué que "la position topographique de Lorient n'était nullement favorable aux spéculations commerciales. Cette place manquait de débouchés, de consommateurs, de capitalistes, de spéculateurs... et ne pouvait entrer en concurrence avec Nantes".

On avait vu trop grand, le projet relevait de l'utopie.

La paix arriva enfin en 1815, et constata la décadence commerciale de Lorient. Tout se concentra vers l'arsenal maritime.

De cette époque datent toutes les créations qui donnèrent au port une véritable importance. La cale couverte qui se distingua par la forme élégante de sa toiture à la Philibert Delorme, supportée par seize grands piliers de granit. Commencée en 1817, elle fut terminée en 1820, et fut convertie par la suite en atelier de métallurgie.



Page 82

Les bassins de carénage, la fosse aux mâts, la fonderie, les forges, les ateliers de machines à vapeur, le chantier de Caudan agrandi, les cales de construction pouvant recevoir vingt navires, firent de l'arsenal de Lorient un établissement complet. La destination de Lorient, 3^e arrondissement maritime était désormais fixée.

Les dirigeants lorientais s'attelèrent à un programme d'améliorations immédiates. La ville manquait d'établissements d'instructions, de collège, de halles, d'abattoir, de promenades, de caserne etc... A cette époque l'administration fut confiée à un homme dont le dévouement bravait toutes les difficultés. M. de Kerdrel, qui avec de faibles ressources, entreprit de doter Lorient d'une partie de ce qui lui manquait.

L'église paroissiale dont la construction avait été si fréquemment interrompue, fut enfin terminée et livrée au culte le dimanche des Rameaux de l'année 1822.



LE COLLEGE COMMUNAL.

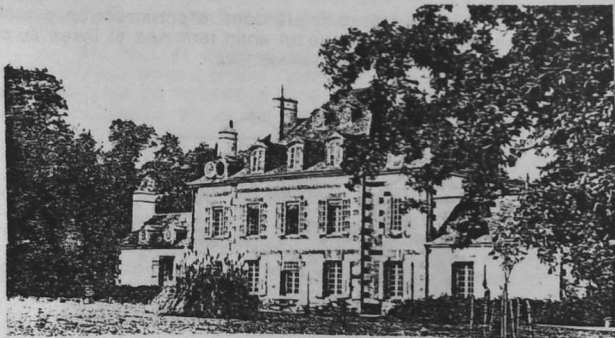
L'objet de première importance était d'avoir à Lorient un établissement d'instruction qui non seulement permit aux habitants de faire élever près d'eux leurs enfants, mais qui en adoptant une spécialité d'études, pût préparer les élèves aux carrières de la marine et de l'armée.

Le chevalier Audren de Kerdrel eut à coeur d'organiser sans tarder cet enseignement secondaire, solide. Il mit à l'étude par une commission groupant le Conseil Municipal et des notables la fondation d'une Institution dont le but était la Préparation à l'Ecole Royale de Navigation d'Angoulême. La Commission déposa ses conclusions et dès mars 1822, la population lorientaise apprit l'ouverture au mois de septembre suivant d'un établissement d'Instruction Publique.

Le Conseil Royal de l'instruction Publique donna son autorisation et le 9 septembre eut lieu la séance d'ouverture dans la salle basse de l'Hôtel de Ville.

La Direction de l'établissement fut confiée à Louis Antoine Dufilhol, polytechnicien, licencié es-Sciences et es-Lettres docteur en médecine. Il assumait les fonctions de régent de Sciences et de Médecine. La rentrée des classes fut marquée par l'inscription de nombreux élèves.

Le Maire décida de quitter ses appartements de fonction et d'occuper sa propriété de Saint Uhel proche de Tréfaven. Château construit vers 1780 pour son beau-père l'armateur malouin, devenu lorientais, Jean Marie Esnoul Deschatelets, maire de Lorient en 1774.



Mais devant cet afflux inespéré les appartements du Maire se révélèrent insuffisants. On décida la construction de bâtiments importants sur un terrain situé entre les rues Tourville, Concorde et Petite Porte qui coûta à la ville la somme de 27.280 F.

L'abbé Blanchard, Recteur de l'Académie de Rennes, approuva les projets de construction le 17 avril 1823. Le Comte Denys Frayssinous, évêque d'Hermopolis, Premier Aumonier du Roi, Pair de France et Grand Maître de l'Université prit un arrêté contresigné par le Baron Georges Cuvier et daté du 24 décembre 1823, par lequel il créa le Collège Communal de Lorient et nomma Monsieur Dufilhol, Principal et Régent de Mathématiques. Le Recteur de l'Académie nomma par arrêté en date du 31 décembre de la même année le premier Conseil d'Administration du Collège.

Ce fut le 25 août 1824, jour de la Saint Louis qu'eurent lieu l'inauguration des nouveaux bâtiments, œuvre de M. Lussault.



Si les débuts du Collège furent modestes le nombre des élèves augmentait toujours. En 1827 on prit la décision d'agrandir le Collège, mais le budget de la ville ne pouvait permettre l'acquisition de terrains. M. de Kerdrel trouva des actionnaires et obtint rapidement la somme de 100.000 F pour l'extension projetée.

En 1831, le Ministre de la Marine accorda au Collège le privilège de recevoir 72 élèves de l'école navale préparatoire d'Angoulême. Des jeunes gens vinrent alors de quatre coins de France à Lorient, consacrant ainsi la réputation de l'établissement.

La transformation du Collège en Lycée fut évoquée la première fois en 1852. L'idée fut reprise en 1859, malgré les réserves du Sous-Préfet. Une délibération du Conseil Municipal l'adopta le 27 septembre 1861. Par décret impérial du 2 mai 1863, le Collège fut érigé en Lycée Impérial. Il présenta un très brillant palmarès.

Le 17 juillet 1899, une délibération du Conseil Municipal de Lorient émit le vœu pour que le lycée prit la dénomination de "Lycée Dupuy de Lôme". Le 24 octobre de la même année, le Ministère Waldeck-Rousseau y opposa un avis défavorable. Il fallut attendre le 20 novembre 1916 que M. Pierre Esvelin émit le vœu pour que le lycée prit la dénomination de "Lycée Dupuy de Lôme", vœu adopté à l'unanimité du Conseil Municipal.

Par décret du 21 juillet 1922, le Lycée de Lorient devint le "Lycée Dupuy de Lôme".

Les Amiraux Lacaze et Ronarc'h, les Généraux d'Amade et de Langle de Carry, l'ingénieur Dupuy de Lôme, l'aviateur le Brix, le romancier Pierre Maël, et bien d'autres non moins illustres furent élèves du Lycée de Lorient. Le corps des professeurs compta dans ses rangs Alain, Louis Chaumeil, de Broca sculpteur, Auguste Nayel, statuaire, à qui la ville devait la fontaine Neptune conçue par l'architecte Gallo et qui ornait l'angle de la rue Paul Bert et de la Rue du Morbihan.



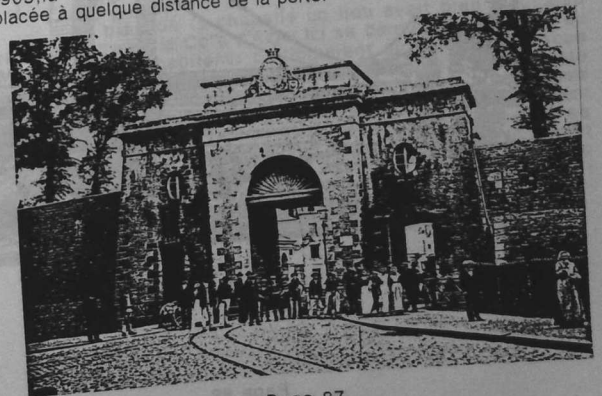
Et le saisissant bronze du Docteur Bodélio, qui se trouvait dans le square du même nom aménagé en bordure du Cours de Chazelles.

LE COURS DE CHAZELLES.

Autrefois dénommé "grand chemin d'Hennebont", il devint en 1820, la belle avenue du Cours de Chazelles, en hommage au Comte de Chazelles Sous-Préfet de Lorient, qui offrit des terrains pour la border et la fit planter de beaux ormes.



L'avenue était limitée par la porte fortifiée du Morbihan, flanquée de chaque côté de remparts et douves qui ceinturaient la ville. Son fronton était timbré des armoiries octroyées à Lorient en 1744 "Ab Oriente refulget". Seule la grande porte médiane était accessible aux voitures, les deux petites portes latérales étant réservées aux piétons. A l'intérieur des murs la porte était flanquée de deux corps de garde, tenus militairement. Le factionnaire de service avait à présenter les armes à tous les officiers entrant ou sortant de la ville. En 1905, la statue de bronze du tribun lorientais, Jules Simon, fut placée à quelque distance de la porte.



VOIES DE COMMUNICATIONS.

Pour assurer de meilleures liaisons avec sa périphérie immédiate ou plus éloignée, la ville envisagea la construction de voies de communications.

Le Pont Saint Christophe.

Pour traverser le Scorff, le bac de Kerentrech fut longtemps le seul moyen de transbordement des charrois de marchandises vendues par la Compagnie des Indes. Les entrepreneurs Ducouedic et Foucard entreprirent la construction d'un pont de bois sur pilotis en 1822-1823, si peu solide que les charrois préférèrent encore le bac. D'autant que la déception fut immense car un péage y était prévu pendant 18 ans. Le pont fut bientôt hors d'usage. Un beau pont suspendu, l'un des premiers construits en France à piliers de pierres fut construit. Il mesura 179,50 m, sa largeur fut de 6,30 m dont 4,90 m pour la voie charretière et 70 centimètres pour chaque trottoir, son tablier était de 100 mètres entre les piles, édifié en 1847-1848, il fut mis en service en 1849 après son inauguration par le duc et la duchesse de Nemours.



A proximité sur son promontoire rocheux couronné d'arbres s'élevait la petite église Saint-Christophe datant du XV^e siècle. Bien joli sanctuaire gothique antérieur à 1503, à l'intérieur au dessus de l'autel se dressait la statue de Saint Christophe portant l'Enfant Jésus sur son épaule. Autour de cette chapelle il y avait autrefois un petit cimetière qui servait pour tout le village de Kerentrech. Bien insuffisant on le transféra en 1834 au Moustoir-Saint Phélan.



Au pied de la chapelle un lieu avait bien mauvaise réputation c'était la Côte d'Alger. Ici se déroulaient les fêtes du Mardi-Gras. Les habitants participaient au défilé pittoresque célèbre par sa débauche vestimentaire. Précédé de sa Majesté Carnaval, un bonhomme de paille vêtu de bric et de broc, les gais lurons après un cheminement ponctué d'arrêts fréquents parvenaient au pont Saint-Christophe, et là après les dernières libations, ils jugeaient le bonhomme de paille et le mettaient à mort par le feu puis l'expédiaient par dessus le garde fou dans le Scorff. Certains participants enjambaient le parapet et accompagnaient ainsi celui qu'ils venaient de fêter.

Le Pont de Kermelo.

Pour assurer la liaison avec Larmor et Ploemeur, le petit pont suspendu de Kermelo qui reliait les deux rives du Ter fut construit, il permettait de communiquer directement de Lorient à Kernével, Toulhars, Larmor et la route côtière. Il fut inauguré en 1838, et fut à péage pendant au moins cinquante ans.



Le Pont de Chemin de Fer.

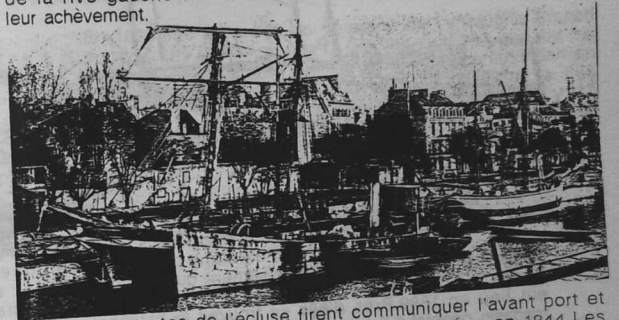
Pont métallique à plusieurs voies il fut établi pour la traversée du Scorff et construit tout près de l'Arsenal. Il fut inauguré en 1862. Construite sur son côté droit et pourvue d'un garde fou métallique, la passerelle non accessible aux voitures permettait aux piétons de se rendre de Lorient à Lanester ou vice-versa, sans être obligé d'emprunter le pont Saint-Christophe.



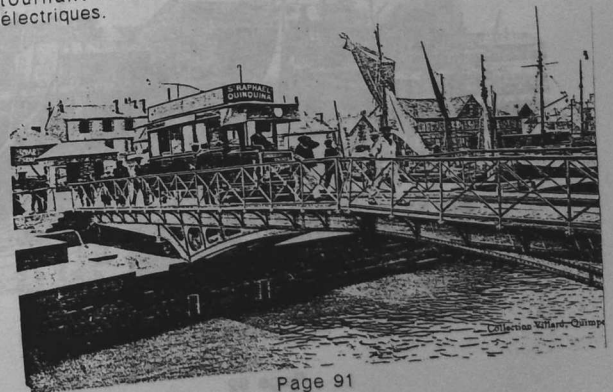
Page 90

LE BASSIN A FLOT ET L'AVANT PORT.

Le premier projet de construction du bassin à flot de l'Ingénieur Potel établi en mai 1838, fut remanié en 1840. La réalisation fut lente puisqu'elle s'étala sur un demi-siècle. Près de trois millions de francs furent investis pour réaliser un bassin à flot de plus de deux hectares et un avant port d'un hectare et demi avec mille mètres de quais accostables. Les quais de la rive gauche furent construits entre 1839 et 1846 date de leur achèvement.

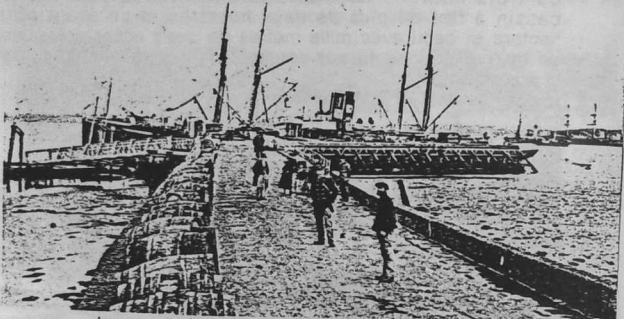


Les portes de l'écluse firent communiquer l'avant port et le bassin à flot. Elles furent construites et posées en 1844. Les deux rives à peu près terminées furent reliées en 1848 par un premier pont tournant à arcades construit en bois, commence en 1842. Les portes de l'écluse ne donnèrent pas satisfaction car elles furent rongées par les tarets, et l'on dut les changer en 1865. Le pont tournant de bois fut remplacé en 1868 par un pont tournant métallique, qui supportait les lourds tramways électriques.



Page 91

La jetée de l'estacade fut construite en 1856. Ce fut une sorte d'endiguage destiné en les contenant à empêcher les vases de s'accumuler à l'entrée de l'avant port de commerce. Cette chaussée fut terminée par deux apontements dont celui de gauche était oscillant et suivait la hauteur des marées. L'appontement oscillant accédant à un pont mobile servit d'embarcadère tant à la marine nationale qu'à la navigation privée. L'appontement de bois permit l'accostage de navires assez importants.



Le port de pêche n'existant pas encore, la criée aux poissons fut le premier établissement qui préleva à l'avenir de la pêche à Lorient. Il fut construit sur l'estacade. Son inauguration eut lieu en 1889. Près d'elle se trouvait le bâtiment en briques du magasin général à l'usage de la Chambre de Commerce. En face d'elle se trouvait l'appontement du bateau à vapeur assurant le service de l'île de Groix.

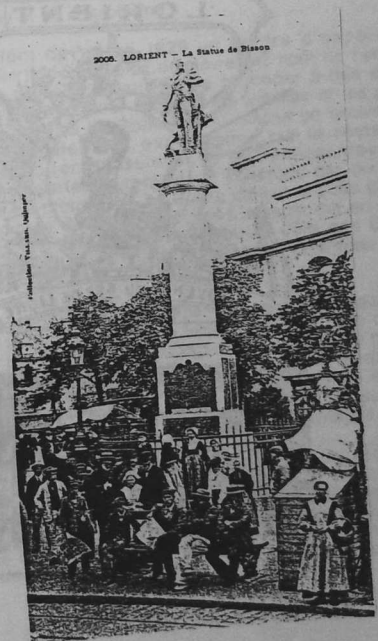


Colléctives Villard, Quimper

LA PLACE BISSON.

Cette place très animée, fut le forum de la vie lorientaise. Elle était inséparable du Cours de la Bôve. D'abord nommée place des Boucheries à cause des cabanes louées par le curé de l'Eglise Saint Louis au profit de la lampe du sanctuaire. Elle devint place de la Potence un peu plus tard. En 1790, elle porta le nom de place de la Réunion, puis en 1817 reprit son nom primitif des Boucheries.

En 1828, elle fut créée en souvenir de l'enseigne Bisson né à Guéméné sur Scorff, qui se fit sauter, plus tôt que de se rendre aux ennemis, sur le brick "Le Panayotti" qu'il commandait en 1827 dans l'expédition de Grèce contre les Turcs, en vue de l'île de Stampala. La place fut inaugurée par la duchesse de Berry qui posa la première pierre du monument en 1828, achevé et inauguré en 1833.



LA CASERNE BISSON.

Avant que ne fut construite cette caserne, la garnison était logée dans des maisons prises à loyer par le génie. Puis vint la nécessité de mieux loger la garnison, et l'on édifia une caserne sur un grand jardin du village de Kerverot. Commencée en 1834 elle fut achevée en 1839, et au mois de juillet de cette même année le 2^e régiment d'infanterie de ligne prenait possession du bâtiment édifié pour recevoir un effectif de 1.800 hommes. La caserne fut honorée du nom de Bisson.

Le 5 octobre 1870, en pleine guerre, la caserne fut occupée par le 62^e régiment d'infanterie de ligne, qui allait l'habiter pendant cinquante années.



L'ARSENAL.

En 1827, L'école d'application du Génie Maritime, s'installa à Lorient sous la conduite de Le Dean, puis de Reech, qui en resta directeur pendant plus de vingt ans.

L'arsenal à partir de 1832 arma les bâtiments et monta les machines. Indret construisit les coques et les machines. L'Arsenal bénéficiant d'un équipement récent s'affirma alors.

En 1842 il mit en chantier un prototype la frégate la Pomone premier navire à hélice de la marine de guerre. Les essais ne se passèrent pas sans difficultés La Pomone fut un des prototypes expérimentaux qui précédèrent la conception par Dupuy de Lôme du Napoléon. La vapeur ayant acquis toute sa place dans la Marine les recherches se poursuivirent. En 1853, l'avis à roues, la Galilée reçut la machine Leconte Lafond fonctionnant avec un mélange d'eau et de chloroforme.

Lorient devint en 1829 un centre d'expérimentation d'artillerie avec la Commission de Gâvres, du nom de l'emplacement du polygone de tir. L'objectif fut de procéder à des expériences méthodiques pour mesurer les vitesses initiales et les portées des différents projectiles. La Commission réalisa un nouvel obusier à rayures hélicoïdales. Ses expériences sur la résistance des matériaux permirent à Guieyesse de réaliser deux batteries flottantes recouvertes d'un blindage constitué par dix plaques de fer de 10mm. Le prototype La Gloire conçut ensuite par Dupuy de Lôme tint compte de ses recherches. L'Arsenal mit en chantier des constructions du type La Gloire et ouvrit l'ère des Cuirassés en fer avec la construction du prototype de l'ingénieur Audenet la Couronne.

L'Arsenal fut victime de vols technologiques. Le préfet signala en 1845, "l'audace des voleurs qui est telle que plusieurs pièces des machines de bâtiments à vapeur ont été démontées et enlevées". La réaction des autorités se traduisit par un renforcement de la surveillance. Gardiens, rondiers et gendarmes maritimes furent mobilisés. Les ouvriers durent sortir sur deux rangs devant les hommes de garde afin de permettre les fouilles.

Les autorités tentèrent d'élaborer un règlement pour lutter contre l'absentéisme et le retard. Jusqu'en 1857, la procédure de l'appel nominal fut en vigueur dans les chantiers et les ateliers, mais à partir de cette année là, l'Arsenal introduisit le système de pointage au moyen d'un marron portant le numéro matriculaire de l'ouvrier. Ce pointage fut très dissuasif.

L'Arsenal s'adapta très vite aux techniques modernes. Son atelier des bâtiments en fer aux trois nefs juxtaposés de chacune 160 mètres de long sur 15 de large lança en 1861 la frégate la Couronne. A cette date il fallut allonger la forme de radoub n°1, creuser et bâtir la forme n°2. En 1876 et 1879 les deux premiers bâtiments Le Redoutable et la Dévastation, sortirent des chantiers.

L'ÉCOLE DES FUSILIERS MARINS.

Le "bataillon" d'apprentis fusiliers plus connu sous le nom d'école des fusiliers marins fut créé en 1856. Transformé en 1863 avec ses annexes l'école des tambours et des clairons, l'école de gymnastique de la marine et l'école de canonage, il fut constitué en demi-brigade. Les marins d'élite y furent formés et se couvrirent de gloire en Crimée, en Chine, au Mexique et dans Paris assiégé en 1870, dans les armées de la défense nationale ou dans les corps expéditionnaires du Tonkin, de Formose ou de Madagascar. La guerre de 1914-1918 les mit à l'épreuve dans l'Yser, à Dixmude, à Verdun.

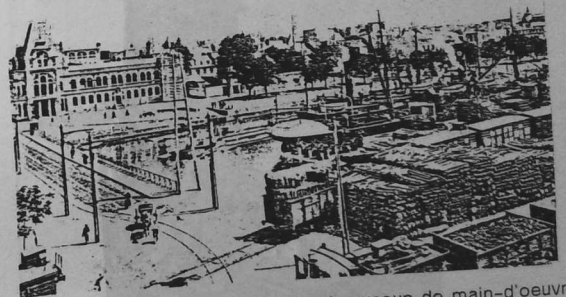
LE QUARTIER FREBAULT.

Le quartier Frébault fut construit en 1896 et abrita le 2^e Régiment d'artillerie coloniale. A proximité de la caserne se tenait le terrain dit du Polygone. Ce polygone était utilisé comme champ de tir et de manœuvres à la fois par les troupes de terre et de mer de la garnison de Lorient.



LE TRAFIC CHARBONNIER.

A l'actif de l'initiative privée, il faut mettre l'ouverture du trafic charbonnier. Habitations, machines, usines en consommèrent de plus en plus. Une partie des besoins locaux fut couverte par l'arrivée de charbon en provenance du Nord et de l'Est par chemin de fer. Les premiers consommateurs de houille britannique furent les bateaux à roues affectés aux liaisons Port-Louis Lorient, les fournisseurs de gaz d'éclairage depuis l'installation des usines à gaz, l'arsenal sans oublier les Forges de Lochrist et le chemin de fer. Leur approvisionnement, les besoins de l'industrie lorientaise naissante suffirent à alimenter un trafic régulier entre Lorient et les centres houillers de la Grande Bretagne. Vers 1870, ces importations se firent par voiliers portant une cargaison de 300 tonnes en lourd ils firent quatre à cinq voyages par an. La première société à aller chercher du charbon à Cardiff fut la Société Le Brise (1870), elle ouvrit la voie à la Société Besné et Méry, à la Société Loyac (1898-1916) et à la Société Marcesche (1901). La Société Le Brise arma en 1893 le Coat Coal, premier vapeur charbonnier spécialement établi pour accoster au quai du bassin à flot. Le nom du navire explique ce que fut longtemps le trafic Lorient Cardiff, à l'aller le bois de Bretagne sous la forme de poteaux de mines, au retour la houille de Grande Bretagne.



Toute cette activité réclama beaucoup de main-d'œuvre que fournirent les campagnes environnantes. La population de Lorient s'accrut avec rapidité, 15.310 habitants en 1831, 34.660 en 1872, 42.116 en 1891, 44.640 en 1901.

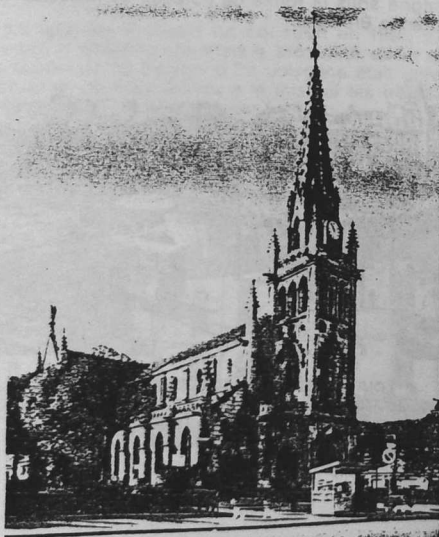
KERENTRECH

Le village de Kerentrech existait avant la fondation de Lorient. Il s'étendait sur la rive droite du Scorff et donnait accès par "le Grand Chemin d'Hennebont" au passage du bac sur la rivière d'où son nom "le village du passage". Tout ce territoire faisait autrefois partie de la commune et paroisse de Ploemeur.

Ce village devint un gros bourg après la fondation de Lorient, car ce fut là que les premiers ouvriers vinrent construire des habitations.

Ce faubourg fut rattaché à Lorient en 1791. A la même date Kerentrech fut érigé en paroisse avec sa chapelle de Saint Christophe pour l'exercice du culte.

De 1847 à 1854 Zacharie Louis Richard, architecte voyer de la ville de Lorient, conçut les plans et dirigea les travaux de l'église Notre Dame de Bonne Nouvelle, dont la première pierre fut posée le 8 septembre 1849. Cette église de style gothique flamboyant reçut la bénédiction solennelle le 10 septembre 1854, puis la consécration définitive eut lieu le 10 juin 1930. Elle obtint le satisfecit impérial en 1858 lors de la visite de Napoléon III.



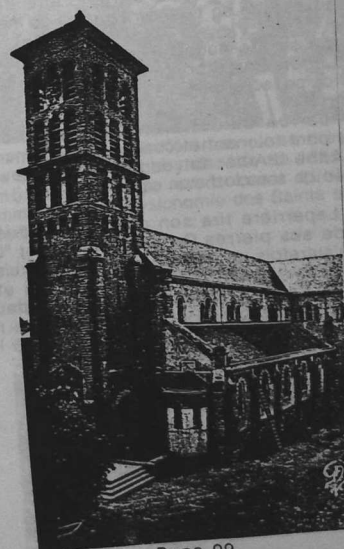
Page 98

MERVILLE.

Le quartier de Merville, fut rattaché à la commune de Lorient en 1808. Il dépendait à l'origine de la vaste paroisse de Ploemeur. En 1709, le Prévôt de la Marine Levasseur de Merville y avait acquis un immense terrain, sur lequel il avait fait construire sa maison de campagne. Comme il était le seul habitant notable du secteur et que sa maison était la plus importante, on avait prit l'habitude d'appeler cet endroit "Merville". Il devint la dénomination du quartier tout entier. Le quartier s'étendit de l'ancien pont du moulin jusqu'à la voie ferrée en direction de Ploemeur. En bas de l'avenue de Merville un très important groupe scolaire fut construit en 1877. Il voisinait la plus grande des deux branches de l'étang du Faouédic, qui fut comblé par le Génie militaire en 1890 pour en faire un champ de manoeuvres à l'usage de la troupe.

A l'ouest du champ de manoeuvres, grâce à la générosité de la princesse Ghika plus connue sous le nom de Liane de Pougy, on édifia un parc des sports qui fut inauguré en mai 1924.

En 1925 fut éditée l'église paroissiale de Merville dédiée à Sainte Jeanne d'Arc, en remplacement de la vieille chapelle Sainte Brigitte datant de 1864.



Page 99

LA NOUVELLE VILLE.

Ce faubourg n'a jamais figuré sur les cartes anciennes de Lorient, pour la raison simple qu'il n'existait à son emplacement qu'une vaste lagune.

Un décret supprima toutes les servitudes de la place de Lorient en 1873, dans la partie comprise entre la rade et l'étang du Faouédic, ce qui permit d'édifier la Nouvelle Ville.

Cette partie de la rade se terminait par une pointe rocheuse dénommée : Fourcheblaye, d'où partait une anse s'étendant jusqu'au moulin à mer du Faouédic. Cette vasière à marée basse, servait de déversoir à l'étang du Faouédic, au ruisseau du même nom et au cours d'eau qui prenait sa source rue Belle-Fontaine. A marée haute, l'anse avait l'aspect d'un bras de mer.

Sur les bords du Faouédic s'édifièrent le bassin à flot et l'avant-port. Quant à la grande courbe de l'anse elle fut asséchée et comblée grâce à la construction de l'estacade, qui formait une digue de retenue. Sur ce vaste terrain gagné sur la mer fut édifié le quartier de la Nouvelle Ville.

Le cimetière de Carnel, l'une des nécropoles des lorientais fut fondé en 1786 sur l'avenue du même nom.

Le square Auguste Brizeux poète lorientais fut inauguré en 1888, la statue du poète surplombant une petite pièce d'eau peuplée de poissons rouges.

La rue Carnot artère principale de la Nouvelle Ville partit du pont tournant et conduisit à Kéroman-Laperrière. L'église Sainte Anne d'Arvor fut édifiée en 1896, avec sa tour d'église surmontée de son clocheton carré.

Laperrière tira son nom d'une carrière réputée pour la qualité de ses pierres. On l'appelait aussi "Laperrière à Colin" parce qu'autrefois un nommé Colin y construisait des barques de pêche. On s'y rendait par une avenue qui était l'ancien grand chemin de Sainte Catherine. Plus tard au bout de cette avenue venant de la ville par le pont tournant et la rue Carnot s'arrêta le tramway, comme il ne pouvait aller plus loin les Lorientais disaient qu'il était "au bout du monde".

La pointe de Laperrière était surmontée d'un phare et d'un moulin à vent privé de ses ailes. Pendant quelques années un petit café s'y installa et prit le nom de Moulin de la Galette. Un casino célèbre à la belle époque occupa une terrasse face à la cale. L'été toute une foule venait y chercher un peu de fraîcheur et assister aux "régates". Le casino donnait accès à une petite plage privée et payante garnie de cabines, les bains bois. Que furent les bains-bois ? Une maison dans la verdure, prolongée par des cabines de bain construites sur pilotis. L'origine du nom se trouve chez les propriétaires la famille Bois qui tint une brasserie, rue de la Comédie.

6924. Lorient
Le Casino de Laperrière



A proximité se situait Kéroman où se dressait le manoir du philosophe Ernest Hello qui y décéda en 1885. C'est dans un petit colombier aménagé en bureau qu'il écrivit ses oeuvres: L'Homme en 1872, Physionomie des Saints en 1875 et enfin les Paroles de Dieu en 1880.



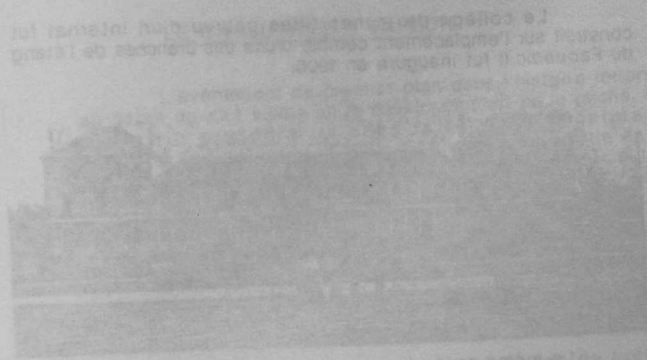
Ce manoir datait du XVII^e siècle. Une fête champêtre dite "assemblée de Kéroman" se tenait le dimanche qui suivait le 14 juillet, sur une vaste prairie dont les talus portaient de très vieux châtaigniers. Le jour de l'assemblée, les propriétaires du château de Kéroman ouvraient au public la petite chapelle située à l'extérieur du château. Le château était dominé par une tour quadrilatère en chapeau de gendarme dans laquelle fut enfermée selon la légende la "Dame de Keroman". Chaque année la légende se répétait: Un seigneur avait épousé une ravissante demoiselle, cet homme d'une jalousie féroce avait prêté foi à une dénonciation calomnieuse sur l'inconduite de sa femme qu'il enferma dans la tour du château, préposant à sa garde un page éperdument amoureux de la belle. Les paysans des alentours pour lesquels la femme du seigneur s'était toujours montrée bonne, l'avaient aperçue et compatissants à ses souffrances, lui jetaient clandestinement chaque nuit des vivres par la fenêtre. Aussi lorsque le mari crut après des semaines trouver un cadavre, il prit peur, et par une belle nuit étoilée, il convia sa femme à une promenade nocturne et l'assasina à coups de poignards, abandonnant son cadavre mutilé afin de faire croire qu'elle avait été victime de rôdeurs. Apprenant le crime dont le seigneur s'était rendu coupable le duc de Rohan son suzerain, lui retira ses terres et le condamna à l'existence misérable qu'il avait voulu faire endurer à sa femme.

Le bois de Kéroman s'étendait autrefois sous les ombrages de ses châtaigniers, les enfants jouaient aux barres aux arbres, pendant que les mamans les surveillaient en tricotant ou en brochant. Le dimanche les joueurs de boules s'y rendaient pour faire des parties en terrain "avarié", selon leur expression.

Petit à petit le bois s'est rétréci jusqu'à la rue de Kérolé. A l'angle de cette rue et de la place du même nom se trouvait une buvette champêtre "Le chant des oiseaux" qui donna son nom au quartier. Cette buvette comportait des jeux de boules, une très grande prairie, des tonnelles, des balançoires et une salle de danse. Les mères de famille, apportant leurs provisions pour le dîner du soir venaient en été y passer l'après midi. Les enfants pouvaient ainsi s'égayer en toute sécurité. Les pères rejoignaient leur famille à la sortie de l'arsenal. Tout ce petit monde mangeait sur l'herbe ou sous les tonnelles. Puis quittait la guinguette avant la nuit de peur d'être pris dans les bagarres qui éclataient souvent à la salle de danse.

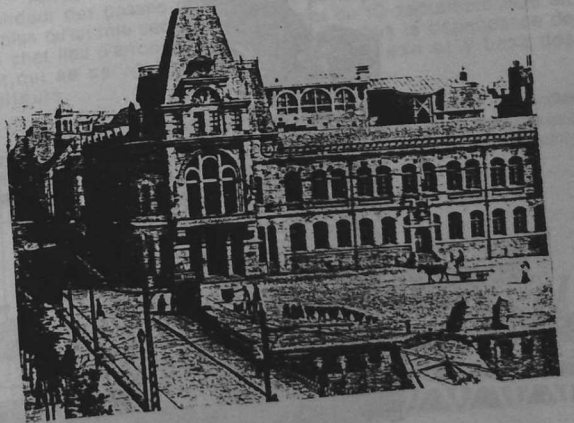
Il y avait à l'époque à Lorient trois autres salles de dans dont la réputation n'était guère meilleure. Kerjulaude, au milieu de l'agglomération du même nom, L'Elysée, dans la rue de la Villeneuve, au bas de la rampe de Calvin, et la Glacière au 16 de la rue de Calvin.

LORIENT AU XX^eme

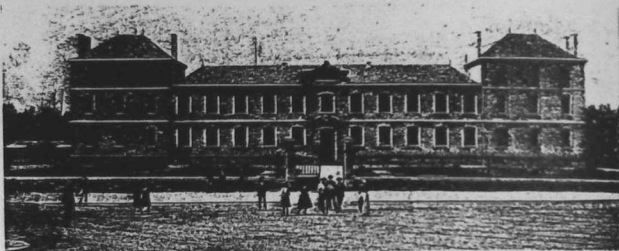


L'année 1901 vit la démolition du front de terre et de la porte de Ploemeur. Une loi déclassa la place forte de Lorient et supprima la servitude militaire qui entravait l'extension de la Ville en ne permettant d'édifier aucune construction sur le Cours de Chazelles.

L'achèvement d'un groupe de bâtiments comprenant: une école primaire, une salle des fêtes et un établissement primaire supérieur, sur le cours des quais, eut lieu en 1902, à l'emplacement de l'ancien abattoir municipal qui fut transféré au lieu dit la "Ville en Bois" près du Scorff et du pont de chemin de fer.



Le collège de jeunes filles pourvu d'un internat fut construit sur l'emplacement comblé d'une des branches de l'étang du Fauvédic. Il fut inauguré en 1906.



La même année fut achevé l'Hopital Hospice Louis Bodélio à la mémoire du médecin et du bienfaiteur des pauvres qui se dévoua principalement lors des épidémies de choléra qui éclatèrent à Lorient en 1832 et en 1834.

L'Hotel de la Poste édifié à l'angle de la rue Poissonnière et de l'ancienne rue de la Comédie, fut inauguré en 1908. Les pierres de granit ornant sa façade avaient été récupérées lors de la démolition de la Porte du Morbihan.



Page 106

LE CHALUTAGE A VAPEUR.

L'évènement de premier plan dans l'histoire lorientaise au début du XX^e siècle fut le développement de la pêche. Cette industrie prospéra ici sous la forme du chalutage à vapeur. M. Dufilhol père et fils achetèrent à Newcastle en 1900 l'Eclaireur, dès 1901, ce petit chalutier de 91 tonneaux eut pour compagnon Le Lorientais, puis il se constitua une flotille qui compta 8 unités en 1904, 17 en 1908.

Le développement du chalutage provoqua un accroissement rapide du tonnage du poisson pêché. En dix ans le poisson débarqué à l'avant port passait de 1.200.000 kg en 1903 à 10.000.000 en 1913 et dès 1909 le trafic lorientais égalait celui des trois vieux ports de Douarnenez, Pont-l'Abbé et Concarneau réunis.

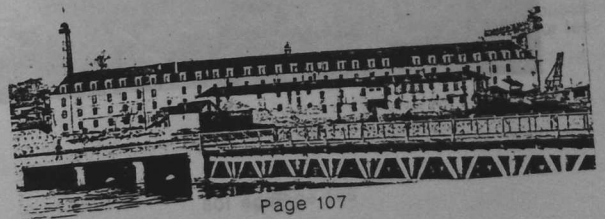
Ainsi en dix ans, le chalutage avait fait de Lorient le grand port de pêche de la côte Sud de Bretagne.

GUERRE DE 1914-1918.

Survint la guerre de 1914-1918. La ville et le port de Lorient ne furent pas inquiétés par l'ennemi, la maîtrise des mers appartenant aux Alliés. La vie matérielle fut assurée par l'arsenal qui procura du travail et par la pêche qui resta importante.

Après la guerre le port de guerre, en raison de la faible profondeur des passes de la rade et de la proximité de Brest ne joua plus qu'un rôle secondaire. Le décret du 10 septembre 1926 en fit un chef lieu d'arrondissement maritime sous la dépendance de Brest, qui se servit de Lorient comme annexe et y basa des torpilleurs.

Les anciens magasins des ventes de la Compagnie des Indes furent transformés en casernes et abritèrent une nombreuse garnison qui compta environ 3.500 officiers, matelots et apprentis mécaniciens, dont l'école fut ouverte en 1900.



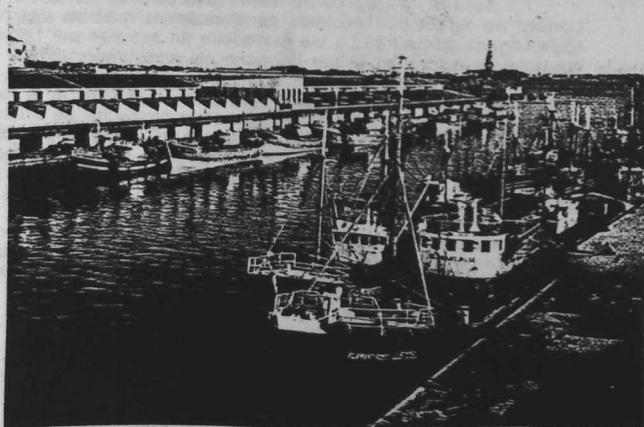
Page 107

L'arsenal usine constitua la pièce maitresse du port militaire. Il construisit, arma et répara les moyennes et petites unités de surface. Il employa un personnel permanent d'a peu près 5.000 ouvriers, agents techniques, ingénieurs, auquel s'ajoutèrent les équipes de monteurs de l'industrie privée. Ainsi la Marine de guerre entretint à Lorient environ 10.000 personnes.

LE PORT DE PECHE.

Louis Nail, maire de la ville, améliora les conditions d'hygiène de la ville. Il dota Lorient décimé par la typhoïde d'une eau potable et abondante, en réalisant malgré une opposition acharnée, un important projet d'adduction d'eau et l'usine d'ozone qu'inaugura en 1912, Me Esvelin son ami et successeur à l'Hotel de Ville.

On lui doit surtout le port de pêche de Kéroman, appelé un moment Port Nail, ouvert au trafic en 1927, port de pêche perfectionné, pourvu d'installations modernes.



Un magnifique bâtiment de pierres blanches construit sur des pieux battus dans la vase, fut réalisé en 1927 sur le quai des Indes pour servir de Chambre de Commerce et abriter le Tribunal de Commerce et les services commerciaux de l'arrondissement de Lorient.



La démolition des anciens remparts fut entreprise en 1930 pour faciliter l'établissement des rues et quartiers nouveaux.

LES HOPITAUX.

Le nouvel Hopital Hospice Bodelio de conception ultra moderne et possédant des installations des plus perfectionnées fut inauguré en 1936. L'Hospice des vieillards fut installé dans l'ancien hopital de 1906.

Parallèlement la marine entreprit des travaux considérables pour édifier un hopital maritime. Il fut implanté sur l'emplacement du Manoir du Faouédic et sur un ancien marais comblé en un lieu dénommé la Potée au Beurre. Ce lieu portait cette dénomination en raison de sa forme. Le Génie militaire autorisait la population à s'y rendre lors des lancements de navire sur les Chantiers de Lanester.

LE PORT DE COMMERCE.

L'activité du Port de Commerce fut fonction de l'activité de l'Arsenal et du Port de Pêche, puisque son rôle fut d'approvisionner la ville et ses industries. Aussi un accroissement sensible du tonnage fut à signalé puisqu'il passa de 158.000 tonnes en 1901 à 440.000 tonnes en 1929 et se maintint autour de 380.000 tonnes de 1933 à 1937. La houille occupa le premier rang mais elle recula devant la concurrence du mazout. Tous les combustibles liquides destinés au commerce arrivant par rail ou route, le trafic du port fut diminué d'autant. Puis vinrent les sables, graviers, chaux et ciments, les vins et eaux de vie, les fontes et fers, les bois du Nord et exotiques. Le trafic se déplaça du bassin à flot et de l'avant port vers un quai en eau profonde construit à Kergroise, à la place des bains Goubet.

*
* * *

Ainsi Lorient a parcouru en trois siècles une carrière brillante, dans les principales branches de l'activité maritime. A la veille de la guerre impitoyable qui allait si tragiquement marquer son destin. Lorient était une ville animée, active et heureuse avec un commerce florissant.



